

# ALBAYANE

Jeudi 30 septembre 2021

N° 14100

Prix : 4 DH - 1 Euro

Communiqué du bureau politique du mardi 28 septembre 2021

## Situation sociale :

# Le PPS appelle à des mesures concrètes pour la protection du pouvoir d'achat



(Ph: Akil Macao)



... exprime son inquiétude face à la hausse des prix de nombreux produits de base



... appelle à des approches proactives et efficaces dans le traitement des fluctuations du marché mondial



... appelle à une grande attention à la réforme du système d'éducation et de formation



Elections : Le PPS a enregistré une augmentation de plus de 120.000 voix en comparaison avec 2016

P. 2

Cherté vertigineuse du coût de la vie

## Social : le prochain Exécutif déjà à l'épreuve

■ Mohamed Khalil

Tout le monde s'accorde à dire que la pandémie a mis à nu la situation sociale désastreuse et alarmante de l'immense majorité des familles marocaines. Les plus hauts des responsables l'ont avoué,

publiquement. Depuis, elle s'est aggravée de manière indicible. La pauvreté a atteint des couches hier à l'abri de la privation. En attestent les scènes quotidiennes, dans nos rues, auxquelles nous assistons souvent impuissants.

P. 6

Consommation

## Défaillance totale des mécanismes de régulation...

Le constat est alarmant : la flambée vertigineuse des prix des denrées alimentaires plombe le pouvoir d'achat des ménages marocains. Une situation inquiétante qui interpelle fortement le futur gouvernement, censé prendre des mesures immédiates et concrètes pour lutter contre la cherté de la vie et maintenir, par conséquent, le pouvoir d'achat des citoyens. Cela étant, les familles peinent à subvenir à leurs besoins en n'arrivent point à arrondir les fins de mois. D'ailleurs, c'est ce qui explique leur recourir massive à l'emprunt.

P. 6



(Ph: Akil Macao)

Accords agricole et de pêche

## La décision du Tribunal de l'UE « ne va rien changer sur le terrain »

La décision en 1ère instance du Tribunal de l'UE concernant les accords agricole et de pêche avec le Maroc "ne va rien changer sur le terrain pour les opérateurs économiques", a affirmé mercredi l'avocate Geneva Forwood. Ce jugement de première instance du Tribunal de l'UE concernant le recours en annulation des décisions du Conseil européen au sujet des accords agricole et de pêche avec le Maroc "n'est pas définitif et ne va rien changer sur le terrain pour les opérateurs économiques dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche", a expliqué Me Forwood dans une déclaration à la MAP.

P. 2

Conditions d'octroi de visas aux Marocains

## Bourita juge « Injustifiée » la décision de la France

La décision de la France de durcir les conditions d'octroi de visas pour les citoyens marocains est injustifiée et ne reflète pas la réalité de la coopération consulaire en matière de lutte contre l'immigration illégale, a souligné, mardi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita. "Nous avons pris acte de cette décision et la considérons comme injustifiée pour nombre de raisons, dont la première est que le Maroc a toujours traité la question de la migration avec la logique de responsabilité et le nécessaire équilibre entre la facilitation de la circulation des personnes (Étudiants, hommes d'affaires et autres...), la lutte contre l'immigration clandestine et le traitement ferme réservé aux personnes en situation irrégulière", a soutenu M. Bourita lors d'une conférence de presse à l'issue d'un entretien avec son homologue mauritanien, Ismaël Ould Cheikh Ahmed.

(P. 3)

Maroc – Mauritanie

## Un nouveau complexe diplomatique mauritanien à Rabat

La première pierre pour la construction du nouveau complexe diplomatique de la République islamique de Mauritanie au Maroc a été posée, mardi à Rabat. Une cérémonie s'est tenue à cet effet en présence du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, son homologue mauritanien Ismaël Ould Cheikh Ahmed, nombre d'ambassadeurs accrédités au Maroc en plus des représentants des institutions élues et des autorités locales. Ce complexe, dont le design est inspiré de l'authentique art architectural mauritanien, sera bâti sur une superficie de 5.341 m<sup>2</sup> et abritera les bureaux administratifs de l'ambassade et la résidence de l'ambassadeur.

P. 3

Autrement dit

Tribune libre

## Bakour, Zaatar ... quels prix !



par Mustapha Labraimi

Au moment du standby entre deux gouvernements, avant et après les promesses que comportent chaque campagne électorale, les prix à la consommation ne cessent d'augmenter. Le pouvoir d'achat de la population s'érode au moment où les dépenses relatives à la rentrée scolaire et/ou à la préparation de l'année agricole se font sentir.

Si les conséquences de la covid19 sur le commerce ne sont pas à négliger, il reste que la spéculation, le manque de contrôle ainsi que le mutisme du régulateur institutionnel de la concurrence contribuent à la hausse des prix qui se pratique sans préavis et à effet

immédiat. Le consommateur est ainsi plus soumis à la pression de ses besoins les plus urgents alors que les institutionnels responsables essayent de jouer sur le temps avec ce temporaire qui dure, voilà plus de six mois.

Inflation, stagflation ... sans oublier ce chômage qui ne cesse de pourrir la vie à une grande partie de la population qui arrive sur le marché du travail sans qu'elle ne puisse y trouver un emploi. La réactivité des autorités est plus que nécessaire. Notre représentant au « top ten » des gouverneurs des banques centrales, besogneux sur la flexibilité du dirham et anticipant sur l'augmentation des DTS (droits de tirage spéciaux auprès du Fonds monétaire International) et celle des devises auprès des banques, devra réagir aux prix des lentilles, du pain, de l'huile et autres produits nécessaires à la subsistance de la population. Il contribuera en cela au bien-être relatif de ses compatriotes, particulièrement les plus démunis. On attendra la nomination du gouvernement pour revendiquer la stabilité des prix, la croissance, la promotion de l'emploi et l'amélioration du pouvoir d'achat.

L'espoir est grand que le Wali de Bank Al Maghrib, connu par sa verve quand il s'exprime en dialectal avec cet accent bien connu, ne croit pas que les prix du bakour et du zaatar n'interviennent pas dans la relance

de notre économie sans qu'elle surchauffe. Ou qu'il décline sa réponse par un revers de la main, dont il est coutumier, pour faire la comparaison avec la pénurie qui sévit chez les voisins ou la disparition de la monnaie nationale chez d'autres.

Incompréhensible cette situation de pénurie que connaît l'Algérie autant que la politique de voisinage conduite par le pouvoir algérien à l'égard du Royaume du Maroc ! A vous faire oublier le fil de votre réflexion.

La pénurie est telle, dans ce pays voisin, que l'expression même se fait dans la métaphore pour ridiculiser les conditions de vie imposées au peuple algérien. Les jeunes raillent leur vécu dans la caricature. La nourriture est ainsi beaucoup plus simple par l'inoculation d'un sérum que par la digestion d'aliments excessivement chers et introuvables ! De l'humour noir qui reflète la détestation par laquelle se caractérise les rapports sociaux chez notre voisin oriental. Une détestation exacerbée pratiquée par les gouvernants algériens comme une fuite en avant pour mobiliser contre l'ennemi imaginaire qui vient de l'extérieur. Désolant que de prendre connaissance du discours à l'ONU du représentant algérien, qui révèle que ce pays sombre dans une crise profonde par l'approche belliqueuse de ses gouvernants haineux, prônant l'amalgame et le

mensonge pour se donner une conduite au lieu d'assumer les responsabilités qui leurs reviennent, aussi bien envers la population algérienne que pour consolider la paix dans la région et contribuer efficacement à l'édification du Grand Maghreb, en abandonnant les résidus de l'Histoire qu'ils ont créé et en respectant la légitimité de l'intégrité territoriale du peuple marocain. Détestation absurde, folle et déraisonnable, qui grève non seulement le développement humain de la région du Maghreb, mais empêche aussi d'avoir une réponse commune à la surenchère électorale qui prévaut ailleurs en usant de l'immigration comme « mur des lamentations », laissant la haine gangréner la cohésion sociale et revenant à la guerre des religions.

Pour faire face à cette absurdité, le Royaume du Maroc tend la main à l'Algérie pour « œuvrer de concert et sans conditions à l'établissement de relations bilatérales fondées sur la confiance, le dialogue et le bon voisinage ». C'est ainsi que nous resterons avec le peuple algérien, loin de la surenchère, faisant prévaloir les liens solides qui nous lient, que la déraison de certains.

De même ; pour répondre à ce défi et à d'autres, la consolidation du front intérieur ne peut souffrir d'aucune brèche, fût-elle celle concernant les prix du bakour et du zaatar.

Communiqué du bureau politique du mardi 28 septembre 2021

## Situation sociale : le PPS appelle à des mesures concrètes pour la protection du pouvoir d'achat

« A l'ouverture de sa réunion ordinaire du mardi 28 septembre 2021, le bureau politique du Parti du Progrès et du Socialisme s'est penché sur l'examen de la situation sociale dont certains développements suscitent de l'inquiétude, eu égard notamment aux augmentations que connaissent les prix de nombreux produits de base. »

Il considère que ces augmentations sont de nature à alourdir davantage le fardeau qui pèse sur les familles marocaines, plus particulièrement les plus défavorisées d'entre elles, et à aggraver leur situation matérielle, déjà durement impactée par les répercussions de la pandémie du Covid-19.

Sur cette base, le Parti du Progrès et du Socialisme appelle à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens, en particulier celui des couches pauvres et vulnérables. Il souligne aussi la nécessité d'adopter des approches proactives et efficaces dans le traitement des fluctuations du marché mondial et de ses contraintes.

Par ailleurs, le bureau politique a examiné la question de la rentrée scolaire et universitaire et exprimé l'espoir que cette rentrée se déroule dans le climat et les meilleures conditions possibles pour les étudiants, les élèves, les familles et les corps enseignant et administratif également.

A cet égard, le bureau politique souligne la nécessité d'accorder une attention majeure à la réforme du système d'éducation et de formation, d'en activer la



Photo : Akil Macao

cadence et d'assurer toutes les conditions de sa réussite, et ce à tous les niveaux. Ceci requiert, en particulier, l'assainissement du climat social au sein de ce secteur vital pour l'épargner de toute tension. Cet apaisement nécessaire passe notamment par le dépassement de la question des contrats et son règlement définitif sur la base de l'égalité totale entre les enseignants dans les droits et les devoirs, et par la clôture des dossiers de

certaines enseignants protestataires, soumis à la justice.

Concernant la vie interne du parti, le bureau politique a poursuivi son analyse des résultats des différentes élections échues, dans la perspective de la réunion du comité central, tout en exprimant sa fierté quant à ceux du parti qui a récolté 120.000 voix de plus qu'en 2016. Dans le même temps, il a pris les mesures nécessaires pour

accompagner et soutenir les candidats du parti à la Chambre des Conseillers dont l'élection est prévue pour le 5 octobre prochain. A ce propos, il a arrêté le programme des rencontres que présidera, en personne, le camarade le Secrétaire Général dans de nombreuses régions. Le bureau politique a également examiné de nombreux aspects relatifs à l'organisation interne du parti et approuvé les décisions y afférentes.

À vrai dire



Saoudi El Amalki

### La flambée préjudiciable

Alors que tout le monde fut occupé par le déroulement de toutes les phases de l'échéancier électoral, il y a plus de deux mois, le prix des produits à nécessité de consommation rudimentaire, flambait à outrance. Certaines matières de base se sont soumises à des hausses galopantes, au grand dam des bourses des citoyens. Vilaine duperie ! Au moment où on ne cessait d'appeler l'électorat, à se rendre aux urnes, on fomentait des coups fatals aux poches des couches déshéritées de la société marocaine. Qui se permet-il à s'attaquer sans nul scrupule, au pouvoir d'achat du « petit » peuple, tandis qu'il accomplissait son devoir national ? Sans doute, les lobbys du mercantilisme béat, en connivence avec l'oligarchie de l'Etat, auraient-ils perpétré si pernicieusement cette flambée hallucinante. De surcroît, elle survient à la veille de l'ouverture des écoles, en prolongement consécutif des diverses circonstances consommatoires, allant de l'Aïd Al Adha, en passant par les vacances pour aboutir aujourd'hui à la rentrée scolaire. On ne comprendra pas cet embrasement périlleux au cœur des milieux sociaux, en forte précarité due à la crise pandémique. Que cherchent, en fait, les aiguiseurs de la colère collective des populations, à l'issue de l'explosion irrefléchie des tarifs sur les provisions au grand besoin élémentaire ? L'instabilité sociale ou encore l'éclatement émeutier des classes défavorisées ! A travers ces profusions inadmissibles, menées sans aucune considération de leur situation, l'Etat, en régulateur constant du registre consommateur, s'expose réellement au soulèvement de ces couches miséreuses mises à la merci des prédateurs de la spéculation commerciale. Du pain sur la planche pour le prochain gouvernement dont la constitution est imminent ! Il est déplorable qu'on continue à crucifier la vulnérabilité des démunis par des tours de paupérisation éhontée. Il est donc du devoir du prochain exécutif qui prendra les commandes de s'inviter, avant toute autre mesure, à remédier à cette dérive qui risque de dégénérer incessamment. Il est question de s'atteler à réguler les prix des consommations et sanctionner rigoureusement les contrevenants d'où qu'ils émanent afin de libérer le marché des pratiques frauduleuses et spéculatives par l'intermédiaire des instances mises en place à cet effet. Notre pays jouit de la stabilité, en dépit des moments de perturbation dont il peut être victime. Il va donc à l'encontre de cette tradition ancestrale de se payer le luxe de mettre du feu dans l'apaisement des citoyens, par la cherté excessive des conditions de vie.

## Dans une déclaration conjointe Le Maroc et l'UE resteront « pleinement mobilisés » pour continuer leur coopération bilatérale

Le Maroc et l'Union européenne ont affirmé, mercredi, qu'ils resteront pleinement mobilisés pour continuer leur coopération bilatérale et unis pour défendre la sécurité juridique de leurs accords de partenariat.

« Nous restons pleinement mobilisés pour continuer la coopération entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, dans un climat de sérénité et d'engagement, afin de consolider le Partenariat euro-marocain de Prospérité Partagée, lancé en juin 2019 », lit-on dans une Déclaration conjointe du Haut

Représentant de l'UE pour les Affaires étrangères et la sécurité, Vice-président de la Commission européenne Josep Borrell et du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, Nasser Bourita, rendue publique à l'issue de la décision du Tribunal de l'UE concernant les accords agricole et de pêche avec le Royaume.

« Nous continuerons à œuvrer pour développer les multiples dimensions de ce partenariat stratégique, dans le même esprit de mobilisation, de cohérence et

de solidarité. Ce partenariat d'égal à égal s'appuie, par ailleurs, sur une relation bilatérale solide, basée sur la confiance et le respect mutuel, entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne, tout en contribuant en même temps au renforcement de cette relation et de celle avec les États membres », poursuit la Déclaration conjointe.

Les deux parties ont affirmé avoir « pris connaissance des arrêts rendus ce jour par le Tribunal de l'Union européenne, au sujet des décisions du Conseil de l'Union européenne relatives à la conclu-

sion des modifications des Protocoles 1 et 4 de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc portant sur les produits agricoles et autres, d'une part, et de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable, d'autre part ».

La Déclaration conjointe souligne à cet effet que les deux partenaires prendront « les mesures nécessaires afin d'assurer le cadre juridique qui garantit la poursuite et la stabilité des relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc ».

## Accords agricole et de pêche : « Rien ne va changer sur le terrain »

La décision en 1ère instance du Tribunal de l'UE concernant les accords agricole et de pêche avec le Maroc « ne va rien changer sur le terrain pour les opérateurs économiques », a affirmé mercredi l'avocate Genevra Forwood. Ce jugement de première instance du Tribunal de l'UE concernant le recours en annulation des décisions du Conseil européen au sujet des accords agricole et de pêche avec le Maroc « n'est pas définitif et ne va rien changer sur le terrain pour les opérateurs économiques dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche », a expliqué Me Forwood dans une déclaration à la MAP.

« Il n'y a aucun impact juridique sur les accords » agricole et de pêche entre le Maroc et l'UE, a-t-elle indiqué, relevant qu'il y aura un pourvoi en appel devant la Cour de justice de l'UE » contre ce jugement.

Le tribunal de l'Union européenne a rendu, mercredi, son jugement en première instance concernant le recours en annulation des décisions du Conseil européen au sujet des accords agricole et de pêche avec le Maroc.

Le tribunal annule ces décisions « en maintenant leurs effets pendant une certaine période afin de préserver l'action extérieure de l'Union européenne et la sécurité juridique de ses engagements internationaux », lit-on dans le communiqué de presse du tribunal rendant compte de cette décision.

La même source explique que les effets des deux accords sont maintenus « car leur annulation avec effet immédiat est susceptible d'avoir des conséquences graves sur l'action extérieure de l'Union européenne et de remettre en cause la sécurité juridique des engagements internationaux auxquels elle a consenti ».

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

قطب الموارد  
قسم الاقتنات والتكوين  
مصلحة الاقتنات

المندوب المغربي للتقاعد - شارع العزازحي الرباط - ب.ب. 2048  
Caisse Marocaine des Retraites - Av. Al Araar-Hay Ryad-Rabat - B.P. 2048  
Tél. : 212 5 37 56 73 00/01/02/03 - Fax: 212 5 37 56 74 53  
www.cmr.gov.ma

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°23/2021/D.A.L**  
-Séance publique-

Le **28 Octobre 2021 à 09H30**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour « **Formations sur la technologie RPA et transfert de compétences autour d'un projet pilote pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites à Rabat** ».

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et du portail de la Caisse Marocaine des Retraites [www.cmr.gov.ma](http://www.cmr.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Trois Mille Cinq Cent Dirhams (3 500,00 DH)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme toutes taxes comprises de **240 000,00 DH TTC (Deux Cent Quarante Mille Dirhams TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1<sup>er</sup> Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la CMR sis, à Avenue Al Araar, Hay Ryad, Rabat, au plus tard le 27 Octobre 2021 à 12H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

قطب الموارد  
قسم الاقتنات والتكوين  
مصلحة الاقتنات

المندوب المغربي للتقاعد - شارع العزازحي الرباط - ب.ب. 2048  
Caisse Marocaine des Retraites - Av. Al Araar-Hay Ryad-Rabat - B.P. 2048  
Tél. : 212 5 37 56 73 00/01/02/03 - Fax: 212 5 37 56 74 53  
www.cmr.gov.ma

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°26/2021/DAL**

Le **28 Octobre 2021 à 10H00**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **l'acquisition de la solution de gestion des accès à privilège pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites**.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ou à partir du portail de la Caisse Marocaine des Retraites [www.cmr.gov.ma](http://www.cmr.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix Mille DH (10 000,00 DH)**.

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Cinq Cent Vingt Huit Mille DH TTC (528 000,00 DH TTC)** pour la solution et **Cent Mille Huit Cent DH TTC (100 800,00 DH TTC)** pour la maintenance annuelle.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1<sup>er</sup> Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la CMR sis, à Avenue Al Araar, Hay Ryad, Rabat, au plus tard le **27 Octobre 2021 à 12H00**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

## Conditions d'octroi de visas aux Marocains

## Bourita juge « Injustifiée » la décision de la France

« La décision de la France de durcir les conditions d'octroi des visas pour les citoyens marocains est injustifiée et ne reflète pas la réalité de la coopération consulaire en matière de lutte contre l'immigration illégale, a souligné, mardi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita. »

« Nous avons pris acte de cette décision et la considérons comme injustifiée pour nombre de raisons, dont la première est que le Maroc a toujours traité la question de la migration avec la logique de responsabilité et le nécessaire équilibre entre la facilitation de la circulation des personnes (Étudiants, hommes d'affaires et autres...), la lutte contre l'immigration clandestine et le traitement ferme réservé aux personnes en situation irrégulière », a soutenu M. Bourita lors d'une conférence de presse à l'issue d'un entretien avec son homologue mauritanien, Ismaël Ould Cheikh Ahmed. Dans le cadre de cette approche, le Maroc agit en responsable, souligne M. Bourita, précisant que la totalité des demandes introduites par les autorités françaises à ce sujet a été traitée. Le ministre a affirmé à cet égard que 461 laisser-passer



ont été remis aux personnes qui étaient en situation irrégulière et que 128 personnes d'entre-elles ont été admises, précisant que le Maroc conditionne le retour de ses ressortissants au fait qu'ils disposent d'un passeport ou d'un laisser-passer, et dans le sillage de la pandémie de la covid-19, le Royaume exige en plus un test PCR négatif pour pouvoir accéder au territoire national. Ce que la France ne déclare pas, a-t-il noté, c'est que nombre d'individus disposant de documents de voyage n'ont pas pu rentrer au Maroc car refusant de réaliser ce dépistage, facultatif en France, qualifiant ainsi d'« inappropriée » l'adoption du paramètre du refus de la délivrance des déclarations consulaires nécessaires au retour des émigrés. Le problème est franco-français car si la loi française ne permet pas à ses autorités d'obliger les émigrés à se sou-

mettre à ce test pour leur rapatriement, le Maroc n'acceptera pas non plus de changer ses lois pour permettre aux personnes venant de France d'accéder à son territoire sans se faire dépister, a-t-il détaillé. Toutefois, la décision de la France reste souveraine mais les raisons qui la motivent nécessitent précision et débat, car ne reflétant pas la réalité de la coopération consulaire entre les deux pays en matière de lutte contre l'immigration illégale, a insisté le ministre, affirmant que le Maroc suivra de près cette décision. Toute en précisant que la décision française a été prise sans aucune concertation ni information préalables du Maroc, M. Bourita a souligné que la gestion de la question migratoire doit être immunisée des contextes politiques internes et ne doit pas subir les conjonctures politiques et électo-

## Coopération

## Le Maroc et la Mauritanie unis par des liens solides

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a affirmé, mardi à Rabat, que le Maroc et la Mauritanie sont unis par des liens solides sous l'impulsion des chefs d'Etat des deux pays qui veillent à sauvegarder la spécificité et la solidité des relations bilatérales.

Lors d'une conférence de presse à l'issue d'une entrevue avec son homologue mauritanien, Ismaël Ould Cheikh Ahmed, le ministre a souligné que les deux pays maghrébins et voisins sont liés par de fortes relations historiques et humaines, indiquant que les entretiens ont porté sur les moyens de promouvoir davantage ces liens, surtout sur le plan des consultations politiques bilatérales et de la coordination au sujet de toutes les questions, principalement celles inhérentes au volet humain, un pilier important dans les relations entre les deux pays.

« Les relations humaines entre le Maroc et la Mauritanie sont uniques et distinguées », a soutenu M. Bourita. Il a noté, à ce propos, que plus de 60% des étudiants arabes au Maroc sont des Mauritaniens, ajoutant que la formation et l'échange d'expertises sont comme ils l'ont été toujours un des fondamentaux des relations entre les deux pays. Il a aussi fait savoir que la Mauritanie occupe une place privilégiée sur le registre de l'octroi des bourses et les inscriptions dans les grandes écoles et les universités marocaines et ce, au vu de l'excellence des relations de bon voisinage et la solidité des liens entre les deux peuples frères.

M. Bourita a, par ailleurs, déclaré que les entretiens avec son homologue mauritanien ont également abordé les prochains rendez-vous inscrits dans l'agenda de la coopération bilatérale, notamment les préparatifs pour la tenue des travaux de la Haute Commission Mixte ainsi que le Forum des hommes d'affaires, révélant que les deux parties ont convenu d'organiser lesdites rencontres dans les semaines qui viennent conformément aux Hautes orientations des chefs d'Etat des deux pays.

Évoquant le volet économique de la coopération bilatérale, M. Bourita a déploré le fait que « les opportunités offertes ne sont pas jusque-là exploitées d'une manière optimale et ce, malgré les avancées enregistrées sur le plan de la coopération économique bilatérale ». Il a mis en avant, à ce propos, la volonté des deux pays de booster leurs investissements, leurs échanges commerciaux ainsi que les projets portés en commun par les opérateurs privés marocains et mauritaniens.

Le ministre a également indiqué que les entretiens avec son homologue mauritanien ont été aussi une occasion de passer en revue les questions régionales et internationales, se félicitant de la convergence des vues et de l'étroite coordination entre les deux pays.

## Des relations distinguées et en constante

Pour sa part, le chef de la diplomatie mauritanienne a mis en avant les relations « distinguées et en constante évolution » liant le Maroc et la Mauritanie.

« Les relations bilatérales sont distinguées et en constante évolution, et il existe une coopération qualitative dans divers domaines » entre les deux pays, a souligné M. Ould Cheikh Ahmed, ajoutant que « les différents départements gouvernementaux échangent des visites et coordonnent en permanence entre eux ».

Il a souligné que sa visite au Maroc s'inscrit dans le cadre des consultations politiques, des échanges et de la communication continus entre le Maroc et la Mauritanie, deux pays liés par des relations historiques étroites, soulignant le souci des chefs d'Etat des deux pays, SM le Roi Mohammed VI et Son Excellence le Président Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, de les consolider et de les renforcer davantage.

Le ministre a rappelé, dans ce cadre, que le Maroc abrite une importante



diaspora mauritanienne de plus de 10.000 ressortissants et que le nombre des étudiants mauritaniens au Maroc augmente régulièrement pour atteindre plus de 3.000 actuellement.

M. Ould Cheikh Ahmed a, par ailleurs, indiqué que les préparatifs sont en cours pour la tenue de la 8ème Haute Commission mixte maroco-mauritanienne, soulignant que tous ces indicateurs traduisent la qualité et le niveau des relations bilatérales.

Il a souligné que de par sa portée symbolique, la pose de la première pierre de la construction du nouveau siège de l'ambassade de Mauritanie au Maroc au centre de la capitale Rabat traduit la force des relations maroco-mauritaniennes.

## Maroc – Mauritanie

## Pose de la première pierre du nouveau complexe diplomatique mauritanien à Rabat

La première pierre pour la construction du nouveau complexe diplomatique de la République islamique de Mauritanie au Maroc a été posée, mardi à Rabat.

Une cérémonie s'est tenue à cet effet en présence du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, son homologue mauritanien Ismaël Ould Cheikh Ahmed, nombre d'ambassadeurs accrédités au Maroc en plus des représentants des institutions élues et des autorités locales. Ce complexe, dont le design est inspiré de l'authentique art architectural mauritanien, sera bâti sur une superficie de 5.341 m<sup>2</sup> et abritera les bureaux administratifs de l'ambassade et la résidence de l'ambassadeur.

Prenant la parole à cette occasion, l'ambassadeur de la Mauritanie à Rabat, Mohamed Ouled Hanani a souligné que « cet important projet constituera l'un des symboles des relations distinguées liant nos deux pays frères »,



formant le souhait de voir « cet édifice contribuer à consolider les liens étroits et multiformes » qu'entretiennent le Maroc et la

Mauritanie. Il a ajouté que les chefs d'Etat des deux pays, le président Mohammed Ould Cheikh El-Ghazouani et SM le Roi Mohammed

VI n'ont eu de cesse d'impulser ces relations vers davantage de progrès et de développement. Le diplomate a également souligné que ce complexe n'aurait pas pu voir le jour sans la coopération et le soutien apportés par les différentes autorités marocaines concernées qui ont accompagné l'ambassade dans les procédures administratives d'acquisition du lot de terrain et facilité celles liées à l'obtention du permis de construire. Après avoir remercié l'association des deux sociétés marocaine et mauritanienne en charge de la construction du complexe, M. Ouled Hanani a assuré que cette collaboration a incarné une déclinaison symbolique du partenariat liant les deux pays. Ce projet, dont la réalisation est prévue sur 18 mois, incarne la vision du président mauritanien en matière de modernisation du système diplomatique du pays et d'amélioration des conditions de travail des missions diplomatiques mauritaniennes, en leur fournissant les moyens logistiques et humains nécessaires, a-t-il conclu.



Bilan au 30 Juin 2021		
ACTIF	en milliers de DH	
	30-jui-21	31-déc-20
Libellé		
Caisse, Banque centrale, Trésor public, Services des Cheq Postaux	2.753	2.062
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	258.740	236.447
. A vue	132.950	120.716
. A terme	125.790	115.731
Créances sur la clientèle	356.847	381.781
. Crédits de trésorerie et à la consommation		
. Crédits à l'équipement	152.498	144.573
. Crédits immobiliers	81.975	72.288
. Autres crédits	122.374	164.920
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	204.724	203.215
. Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	20.263	20.739
. Titres de propriété	184.461	182.475
Autres actifs	52.374	51.523
Titres d'investissement		
. Bons du trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	25	25
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	2.782	4.085
Immobilisations corporelles	8.017	8.366
<b>Total de l'Actif</b>	<b>886.262</b>	<b>887.505</b>

Hors Bilan au 30 Juin 2021		
Engagements donnés	en milliers de DH	
	30-jui-21	31-déc-20
Engag. de financement donnés en faveur d'établiss. de crédit et assimilés		
Engag. de financement donnés en faveur de la clientèle		
Engag. de garantie d'ordres d'établiss. de crédit et assimilés		
Engag. de garantie d'ordres de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		

Etat des soldes de gestion au 30 Juin 2021		
Libellé	en milliers de DH	
	30-jui-21	30-jui-20
(-) Intérêts et charges assimilés	7	-
(+) Intérêts et produits assimilés	6.714	8.657
Marge d'intérêt	6.707	8.657
(+) Produits sur immobilisations en crédit bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
(+) Commissions reçues	-	9
(-) Commissions servies	-	-
Marge sur commissions	-	9
(+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+/-) Résultat des opérations sur titres de placement	1.986	2.937
(+/-) Résultat des opérations de change	180	167
(+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	2.166	3.103
(+) Divers autres produits bancaires	34	-
(-) Divers autres charges bancaires	6	13
Produit net bancaire	8.900	11.756
(+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	0	-
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Charges générales d'exploitation	12.957	11.742
Résultat brut d'exploitation	- 4.057	14

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	en milliers de DH	
	30 juin 2021	30 juin 2020
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2.402	2.103
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2.402	2.103
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.841	6.080
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3.841	6.080
PRODUITS SUR TITRES DE CREANCES	470	473
- Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	470	473
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT, TITRES DE PROPRIETE	34	-
- Dividendes sur titres d'OPCVM	-	-
- Dividendes sur autres titres de propriété	34	-
- Autres produits sur titres de propriété	-	-
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	-	-
- Dividendes sur titres de participation entreprises liées	-	-
- Dividendes sur titres de participation hors entreprises liées	-	-
- Dividendes sur titres de l'actif de portefeuille	-	-
- Autres produits sur titres de participation et emplois assimilés	-	-
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
- Opérations de crédit-bail et de location	-	-
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE	9	-
- Commissions sur fonctionnement de compte	-	-
- Commissions sur moyens de paiement	-	-
- Commissions sur opérations sur titres	-	-
- Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	-	-
- Commissions sur prestations de service sur crédit	-	-
- Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	-
- Autres produits sur prestations de service	-	-
PRODUITS SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
- Commissions de placement sur le marché primaire	-	-
- Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-
- Autres produits sur engagements sur titres	-	-
PRODUITS SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	-	-
- Gains sur produits dérivés de taux d'intérêt	-	-
- Gains sur produits dérivés de cours de change	-	-
- Gains sur produits dérivés d'autres instruments	-	-
- Commissions sur produits dérivés	-	-
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGE	-	-
- Gains sur opérations de change virement	-	-
- Gains sur opérations de change billes	-	-
- Commissions sur opérations de change virements	-	-
- Commissions sur opérations de change billes	-	-
- Gains sur titres de transaction	-	-
- Plus values de cession sur titres de placement	-	-
- Reprises de provisions sur sur titres de placement	-	-
- Divers autres produits	-	-
Divers autres produits bancaires	2.389	3.681
<b>TOTAL</b>	<b>9.136</b>	<b>12.347</b>

CHARGES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES au 31 Décembre 2020							
CHARGES	Banq. Al Maghrib, Trésor Public et Services des Cheques Postaux	Banque au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Sép. accordés et reçus à l'étranger	en million de DH	
						Total au 30 Juin 2021	Total au 31 Décembre 2020
COMPTES COURANTS DEBITAIRES		2.752	132.450			135.202	122.777
VALIERS RECUS EN PRESEN							
INTERETS COURUS A RECEVOIR							
PRETS DE TRÉSORERIE			125.730			125.730	115.731
- sur port à vue							
- à terme			125.000			125.000	115.000
INTERETS COURUS A RECEVOIR			790			790	731
PRETS FINANCIERS							
INTERETS COURUS A RECEVOIR							
AUTRES COMPTES DEBITAIRES							
DIVERS AUTRES COMPTES DEBITAIRES							
INTERETS COURUS A RECEVOIR							
CHARGES IMPAYÉES							
<b>TOTAL</b>		2.752	258.180	-	-	261.492	238.508

Créances sur la clientèle						
Créances	Secteur public	Secteur privé			Total au 30 Juin 2021	Total au 31 décembre 2020
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autres clientèles		
CREANCES DE TRÉSORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'épargne						
- Autres crédits de trésorerie						
CREANCES A LA CONSOMMATION						
CREANCES A L'EQUIPEMENT			131.764	20.699	152.463	144.541
CREANCES IMMOBILIERES			72.512	9.463	81.975	72.288
AUTRES CREANCES						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR				35	35	32
CREANCES EN SOUFFRANCE			296.591	159.208	455.879	164.021
- Créances pré-doutées			2.136	63	2.199	6.673
- Créances douteuses			1.989	1.989	1.989	10.463
- Créances compromises			292.466	158.225	451.691	147.718
<b>TOTAL</b>			500.867	189.465	690.332	381.782

Compte des Produits et Charges au 30 Juin 2021				
en milliers de DH	30-jui-21		30-jui-20	
	30-jui-21	31-déc-20	30-jui-21	30-jui-20
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	9.136	12.347		
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établis. de crédit	2.402	2.103		
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3.841	6.080		
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	470	473		
4. Produits sur titres de propriété	34	-		
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-		
6. Commissions sur prestations de service	-	9		
7. Autres produits bancaires	2.389	3.681		
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	237	591		
8. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établis. de crédit	-	-		
9. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	7	-		
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-		
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-		
12. Autres charges bancaires	230	591		
III. PRODUIT NET BANCAIRE	8.900	11.756		
13. Produits d'exploitation non bancaire	0	-		
14. Charges d'exploitation non bancaire	-	-		
CHIFFRES D'AFFAIRES 30 Juin 2021				
en milliers de DH	30-jui-21	30-jui-20		
Chiffres d'affaires réels	9.136	12.347		

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE ETAT B9		
	en milliers de DH	
	30-jui-21	31-déc-20
I. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	8.797	23.100
II. (-) Récupérations sur créances amorties	-	4.010
III. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	-	2.43
IV. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	13	2.134
V. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-
VI. (-) Charges générales d'exploitation versées	5.640	2.158
VII. (-) Impôts sur les résultats versés	46	12.1
<b>II.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>3.098</b>	<b>22.940</b>
Variation des :		
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	22.293	37.603
9. (+) Créances sur la clientèle	24.934	83.609
10. (+) Titres de transaction et de placement	1.510	4.811
11. (+) Autres actifs	850	6.120
12. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
13. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
14. (+) Dépôts de la clientèle	-	-
15. (+) Titres de créance émis	-	-
16. (+) Autres passifs	6.632	5.712
<b>II.SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>	<b>6.351</b>	<b>29.364</b>
<b>III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)</b>	<b>9.449</b>	<b>6.424</b>
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-	-
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	89	155
21. (+) Intérêts perçus	-	-
22. (+) Dividendes perçus	-	-
<b>IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>89</b>	<b>155</b>
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
24. (+) Emission de dettes subordonnées	24	24
25. (+) Emission d'actions	-	-
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
27. (-) Intérêts versés	-	-
28. (-) Dividendes versés	-	-
<b>V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
<b>VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)</b>	<b>9.384</b>	<b>6.555</b>
<b>VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2.062</b>	<b>8.617</b>
<b>VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2.752</b>	<b>2.062</b>

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	en milliers de DH	
	30 juin 2021	30 juin 2020
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
- Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7	
- Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	7	
CHARGES SUR TITRES DE CREANCES		
- Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis		
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION		
- Opérations de crédit-bail et de location		
CHARGES SUR PRODUITS DERIVES		
- Pertes sur taux d'intérêt		
- Pertes sur cours de change		
- Pertes sur autres instruments		
- Autres charges sur produits dérivés		
CHARGES SUR OPERATIONS DE CHANGE		
- Pertes sur opérations de change virement		
- Pertes sur opérations de change billes		
- Autres charges sur opérations de change		
AUTRES CHARGES BANCAIRES	230	591
- Autres charges sur prestations de service		
- Diverses autres charges bancaires	230	591
<b>TOTAL</b>	<b>237</b>	<b>591</b>

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES / REPRIS DE PROVISIONS en milliers de DH		
	en milliers de DH	
	30 juin 2021	30 juin 2020
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>17.324</b>	<b>35.723</b>
DOTATIONS AUX PROVISIONS CREANCES EN SOUFFRANCE	14.454	32.798
DOTATIONS AUX PROVISIONS RISQUES D'EXECUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE		
PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2.213	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX PROVISIONS TITRES SUBORDONNES		
DOTATIONS AUX PROVISIONS TITRES DE PLACEMENT		
DOTATIONS POUR PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES		
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		
DOTATIONS AUX AUTRES PROVISIONS	656	2.925
<b>REPRIS DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>13.396</b>	<b>13.559</b>
REPRIS DE PROVISIONS POUR CREANCES EN SOUFFRANCE	12.895	13.366
REPRIS DE PROVISIONS POUR RISQUES D'EXECUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE		
RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
REPRIS DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PLACEMENT		
REPRIS DE PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
REPRIS DE PROVISIONS POUR DEPR. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORPORELLES		
REPRIS DE PROVISIONS POUR RISQUES DE CHANGE		
REPRIS DE PROVISIONS POUR PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES		
REPRIS DE PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES		
REPRIS DE AUTRES PROVISIONS	501	193



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES									
DU 01/01/2021 AU 30/06/2021 en milliers de DH									
Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	16.788			16.788	11.703	1.303		14.006	2.782
- Droit au bail									
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	16.788			16.788	11.703	1.303		14.006	2.782
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	59.673	89		59.762	51.307	438		51.746	8.017
- Terrains d'exploitation	43.530	6.140		49.670	37.390			37.390	6.140
- Immeubles d'exploitation, Bureaux	37.390			37.390	37.390			37.390	
- Immeubles d'exploitation, Logements de fonction									
- Mobilier et matériel d'exploitation	16.142	89		16.232	13.917	438		14.355	1.877
- Mobilier de bureau d'exploitation	2.225			2.225	2.198	6		2.206	30
- Matériel de bureau d'exploitation	698			698	698			698	
- Matériel informatique	2.086	64		2.150	1.855	52		1.907	243
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	156			156	156			156	
- Autres matériels d'exploitation	10.978	25		11.003	9.011	378		9.389	1.614
- Agencements, Aménagements, Installations									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation									
- Immobilisations corporelles hors exploitation	1			1	1			1	
- Terrains hors exploitation									
- Immeubles hors exploitation	1			1	1			1	
- Mobiliers et matériels hors exploitation									
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
<b>TOTAL</b>	76.461	89		76.551	64.910	1.742		65.752	10.799

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES										
AU 30/06/2021 en milliers de DH										
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital	en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<b>Participations dans les entreprises liées</b>										
- SOCIETE TAF	INDUSTRIE	13.800		20%	2.760					
<b>Autres titres de participation</b>										
- SOCIETE MAROCLEAR	DEPOSITAIRE CENTRAL	500		5%	25	25				
- SOCIETE PROTENIA	INDUSTRIE	12.000		8%	1.000					
<b>TOTAL</b>		26.350			3.785	25				

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT						
AU 30 JUIN 2021 en milliers de DH						
TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>						
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE						
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>						
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS	20.000	20.000				
AUTRES TITRES DE CREANCE	140	140				
TITRES DE PROPRIETE	184.461	184.598				223
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>						
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR						
AU 30 Juin 2021 en milliers de DH						
TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
			financiers	non financiers		
<b>TITRES COTES</b>	800	-	-	2.760	3.560	3.560
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE	800		2.760		3.560	3.560
<b>TITRES NON COTES</b>	140	-	181.124	20.000	201.264	199.428
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS				20.000	20.000	20.000
AUTRES TITRES DE CREANCE	140		181.124		181.124	179.288
TITRES DE PROPRIETE						
<b>TOTAL</b>	940	-	181.124	22.760	204.824	202.988

PROVISIONS					
DU 01/01/2021 AU 30/06/2021 en milliers de DH					
PROVISIONS	Encours 31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2021
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</b>	321.798	14.677	13.268	-	323.208
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	317.665	14.454	12.895		319.225
titres de placement	373	223	373		223
titres de participation et emplois assimilés	3.760	-	-		3.760
immobilisations en crédit-bail et en location					
autres actifs	-				-
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	18.322	656	501	-	18.477
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change	18.047	-	225		17.822
Provisions pour risques généraux	-				-
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-				-
Provisions pour autres risques et charges	276	656	276		656
Provisions réglementées					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

CAPITAUX PROPRES				
30/06/2021 en milliers de DH				
CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2020	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2021
<b>Ecarts de réévaluation</b>				
Réserves et primes liées au capital	318.060	-		318.060
Réserve légale	15.910			15.910
Autres réserves	257.350			257.350
Primes d'émission, de fusion et d'apport	44.800			44.800
<b>Capital</b>	740.000			740.000
Capital appelé	740.000			740.000
Capital non appelé				
Certificats d'investissement	-			-
Fonds de dotations	-			-
<b>Actionnaires, Capital non versé</b>				
Report à nouveau (+/-)	174.786	- 47.534		222.319
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-			-
Résultat net de l'exercice (+/-)	47.534		39.504	8.030
<b>Total</b>	835.741	- 47.534	39.504	827.711

ETATS DES CHANGEMENTS DE METHODES		
AU 30/06/2021		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II. Changements affectant les règles de présentation		
- Avant 2020, les intérêts moratoires étaient été comptabilisés au niveau du PNB et provisionnés systématiquement par la suite. Or, même pour les intérêts sur créances en souffrance. En 2020, les intérêts moratoires sont comptabilisés dans le compte d'attente créateurs et les intérêts sur créances en souffrance dans le compte d'agios réservés.	Ces changements ont été effectués pour avoir une meilleure présentation du PNB de la Banque.	Sans impact sur le résultat Impact sur l'actif: -5.448.042,88 Impact sur le passif: +7.195.897,16

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE			
AU 30/06/2021 en milliers de DH			
ENGAGEMENTS	30/06/2021	31/12/2020	
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés			
- Crédits documentaires import			
- Acceptations ou engagements de payer			
- Ouvertures de crédit confirmés			
- Engagements de substitution sur émission de titres			
- Engagements irrévocables de crédit-bail			
- Autres engagements de financement donnés			
Engagements de financement en faveur de la clientèle			
- Crédits documentaires import			
- Acceptations ou engagements de payer			
- Ouvertures de crédit confirmés			
- Engagements de substitution sur émission de titres			
- Engagements irrévocables de crédit-bail			
- Autres engagements de financement donnés			
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés			
- Crédits documentaires export confirmés			
- Acceptations ou engagements de payer			
- Garanties de crédits donnés			
- Autres cautions, avais et garanties donnés			
- Engagements en souffrance			
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle			
- Garanties de crédits donnés			
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique			
- Autres cautions et garanties données			
- Engagements en souffrance			
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS</b>	14.234	27.950	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit			
- Ouvertures de crédit confirmés			
- Engagements de substitution sur émission de titres			
- Autres engagements de financement reçus			
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés			
- Garanties de crédits			
- Autres garanties reçues			
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	14.234	27.950	
- Garanties de crédits	14.234	27.950	
- Autres garanties reçues			

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL			
AU 30/06/2021 en milliers de DH			
INITULES	MONTANTS	MONTANTS	
<b>I - RESULTAT NET COMPTABLE</b>	- 8.030		8.030
- Bénéfice net			
- Perte nette			
<b>II - REINTEGRATIONS FISCALES</b>	18.478		18.478
1- Courantes			
- Dons, Etrennes et Cadeaux			
- Provision Congés Payés au 30/06/2021	656		
- Provisions pour risques généraux	17.822		
2- Non courantes			
- Impôt sur les Sociétés			
- Majorations et pénalités			
<b>III - DEDUCTIONS FISCALES</b>		276	276
1- Courantes			
- Reprises Provision Congés Payés au 31/12/2020			
2- Non courantes			
<b>TOTAL</b>		18.478	18.478
<b>IV - RESULTAT BRUT FISCAL</b>			10.172
- Bénéfice brut si T1 > T2 (A)			
- Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)			10.172
<b>V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>			
- Exercice n-4			
- Exercice n-3			
- Exercice n-2			
- Exercice n-1			
<b>VI - RESULTAT NET FISCAL</b>			10.172
- Bénéfice net fiscal (A - C) OU			
- Déficit net fiscal (B)			10.172
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>			
<b>VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>			222.400
- Exercice n-4			
- Exercice n-3			
- Exercice n-2			
- Exercice n-1			

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		
AU 30/06/2021 en milliers de DH		
<b>I. DETERMINATION DU RESULTAT</b>		
- Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	7.085
- Reintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	606
- Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	501
<b>Résultat courant théoriquement imposable</b>	(-)	7.829
- Impôt théorique sur résultat courant	(-)	46
<b>Résultat courant après impôts</b>	(+)	7.875

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL				
AU 30/06/2021				
Montant du capital		740.000,000		
Montant du capital social souscrit et non appelé				
Valeur nominale des titres		100,00		
<b>Montants</b>			<b>Montants</b>	
Exercice précédent			Exercice actuel	
Part du capital détenu %				
<b>Part du capital détenu %</b>				
Banque Centrale Populaire	101, Bd Med Zerkoun, Casablanca	2.751.435	2.751.435	37,18%
Banques Populaires Régionales	101, Bd Med Zerkoun, Casablanca	794.740	794.740	10,74%
Aljeemah Bank	2, Bd My Youssef, Casablanca	103.825	103.825	1,40%
Banque Centrale Populaire	101, Bd Med Zerkoun, Casablanca	11.105	11.105	0,15%
Moroccan Resident à l'Étranger		3.738.895	3.738.895	50,53%
<b>Total</b>		740000	740000	100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE			
AU 30/06/2021 en milliers de DH			
<b>A- Origine des résultats affectés</b>	Montants	<b>B- Affectation des résultats</b>	Montants
Décision du 30 Juin 2021.		Réserve légale	NEANT
Report à nouveau	- 222.320	Dividendes	NEANT
Résultats nets en instance d'affectation		Autres affectations	NEANT
Résultat net de l'exercice	- 8.030		
Prélèvements sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	- 230.350	<b>TOTAL B</b>	NEANT

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERN			
---	--	--	--

# Cherté de la vie : défaillance des mécanismes de régulation...

« Le constat est alarmant : la flambée vertigineuse des prix des denrées alimentaires plombe le pouvoir d'achat des ménages marocains. Une situation inquiétante qui interpelle fortement le futur gouvernement, censé prendre des mesures immédiates et concrètes pour lutter contre la cherté de la vie et maintenir, par conséquent, le pouvoir d'achat des citoyens. Cela étant, les familles peinent à subvenir à leurs besoins en n'arrivant point à arrondir les fins de mois. D'ailleurs, c'est ce qui explique leur recourir massive à l'emprunt. »

## ■ Khalid Darfah

Il n'est pas inutile de rappeler dans ce sens le rapport établi par la banque centrale du Royaume 2020 portant sur la stabilité financière en 2020, en attirant l'attention sur l'encours de la dette des ménages. Une dette qui représente 34% du PIB, en s'élevant à 369 MMDH, soit une augmentation de 2,9% par rapport à l'année 2019.

Il y a quelques jours, la Fédération nationale des associations du consommateur (FNAC) a dénoncé le silence du gouvernement sur le phénomène de l'augmentation abusive des produits alimentaires. Ladite association a appelé les autorités compétentes à renforcer les opérations de contrôle et veiller à l'application stricte de la loi portant sur la protection du consommateur.

Contacté par Al Bayane, Ouadie Madih, président de la FNAC a considéré que ces augmentations des prix ont eu lieu dans un contexte inapproprié, marqué par les effets néfastes de la crise sanitaire, ce qui a affecté négativement le monde du travail et par conséquent, le revenu de plusieurs ménages.

Notre interlocuteur a souligné que les hausses des prix ont été effectuées en catimini, soit à un moment où les citoyens ont été préoccupés par le processus électoral.



Photos : Akil Macao

Pour lui, il est certain que l'Etat a inscrit son action dans une politique économique basée sur l'offre et la demande et le principe de la liberté des prix, mais cela ne le dégage pas de ses responsabilités. Pour ce faire, le Conseil de concurrence, doit veiller à l'application de

loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, que ce soit pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles ou le stockage clandestin, entre autres, a déclaré en substance Ouadie Madih. Le but escompté consiste à « opérationnaliser les mécanismes

de contrôle, instaurer la transparence dans le marché et protéger le consommateur, a-t-il insisté. Abondant dans le même ordre d'idées, le président de la FNAC a évoqué également la loi n°31-08, qui oblige les fournisseurs à se conformer aux normes de transparence et fournir au consommateur tous les renseignements nécessaires pour « lui permettre de faire un choix rationnel, compte tenu de ses besoins et de ses moyens. » Le militant des droits de consommateurs a souligné dans ce sens la cupidité de certains commerçants qui ont procédé à une augmentation excessive des prix. A titre d'exemple, le prix du pain à la farine de blé dur est passé de 1,50 DH à 2DH l'unité. Selon lui, les boulangers justifient cette augmentation par la hausse du prix de blé dur, soit 3 DH par le kilogramme. Mais, si l'on admet que l'unité de pain de blé dur contenant 100 g, un simple calcul de coût de la production, nous montre que le bénéfice net des boulangers avoisine 5DH pour chaque kilogramme, a-t-il expliqué. « Ces pratiques relèvent de l'incivilité pur jus », a-t-il martelé. Autre point non moins important, a-t-il affirmé, celui du non-affichage des prix par la majorité des commerçants qui font fi de la loi et mettent le consommateur dans une situation embarrassante. En termes plus clairs, l'Etat a failli à ses responsabilités et ne remplit point son rôle pour mettre un terme aux pratiques frauduleuses », a-t-il conclu.

## Cherté vertigineuse du coût de la vie

# Social : le prochain Exécutif déjà à l'épreuve

## ■ Mohamed Khalil

Tout le monde s'accorde à dire que la pandémie a mis à nu la situation sociale désastreuse et alarmante de l'immense majorité des familles marocaines. Les plus hauts des responsables l'ont avoué, publiquement. Depuis, elle s'est aggravée de manière indicible. La pauvreté a atteint des couches hier à l'abri de la privation. En attestent les scènes quotidiennes, dans nos rues, auxquelles nous assistons souvent impuissants. La cherté de la vie vient compliquer davantage la situation des ménages disposant de revenus modestes et même ceux des classes moyennes... sans que les pouvoirs publics ne mettent des filets sociaux ni, au moins, fin à l'anarchie des prix souvent décidés de manière abusive et arbitraire et sans coup férir... Cette démission des pouvoirs publics a installé un spectre de la peur, semant la panique et le doute au sein de toute la population.

Hélas, aujourd'hui, l'on a vite oublié, l'instant d'éllections voulues démocratiques, oublier les remords tardifs, exprimés occasionnellement par les membres du gouvernement sortant, dont l'actuel chef du gouvernement désigné et ancien homme « fort » et opposant de l'équipe sortante... Aussi bien sur ce que la pandémie a dénué mais aussi sur les promesses de ne plus répéter les mêmes erreurs du passé.

Or, l'on semble oublier tout et revenir à l'habitude d'oublier comme si de rien n'était... pour avoir les



Photo : Akil Macao

mêmes réflexes et la vie continue avec son lot de malheurs.

### Des scènes affligeantes...

Il n'y a qu'à regarder nos rues pour nous donner une idée sur l'ampleur des dégâts. Des jeunes qui dorment à même le sol et font la manche juste pour se nourrir, des femmes accompagnées de leurs progénitures qui sillonnent les villes demandant assistance, des hommes, bambin tenu par la main ou en bandoulière, faire les grands et petits ronds points de la ville, sous les effets de la pollution et des klaxons, à la recherche d'âmes généreuses...

Cette réalité est plus qu'afflictive dans certaines régions et contrées. Hélas, cette triste situation se propage vite à travers le pays et menace la cohésion sociale et l'équilibre démocratique, obtenu par de louables efforts pendant plusieurs années.

Triste spectacle dans un pays qui se dit une exception

arabe et africaine voire mondiale !

Ainsi, le Maroc entier est tenu en haleine dans l'espoir d'accoucher d'un gouvernement « fort » qui remédie la situation catastrophique, il faut le dire, sans procès d'intention, dans l'attente du « programme » du gouvernement pour les 5 années à venir et beaucoup plus d'un programme immédiat et urgent de lutte contre les impacts de la pandémie. Le commun des mortels attend le futur Exécutif au tournant pour savoir si, réellement, il y a une volonté de changement.

Mais à regarder l'attitude actuelle et passée des mêmes responsables ministériels appelés au gouvernement, l'on craint fort que l'on reprenne les mêmes personnages avec les mêmes habitudes et politiques d'austérité, dépourvus de vision et d'engagement, de verve et de fibre sociale. Ce qui aggraverait encore plus la situation au point de compromettre l'accal-

mie, la cohésion et la paix sociale.

### Alerte rouge !

Ce n'est pas faire preuve d'alarmisme que d'alerter les pouvoirs publics sur la situation sociale tendue que vit, tacitement, le pays. Et donc, l'impératif est de se départir de cette pseudo-assurance ou conviction que rien de grave, de déstabilisant ne pourra arriver... il n'y a pas de pire illusion que cette certitude béante. Ce qui est alarmant dans ce mouvement haussier des prix, c'est que les pouvoirs publics n'y prêtent aucune attention ni intérêt. Aucun geste ni message ni appel à l'ordre n'est adressé aux forces spéculatives qui dominent le marché et les circuits de distribution. D'aucuns essaient d'adosser la responsabilité de la hausse des prix vertigineuse que nous subissons à la pandémie et à la hausse des prix du transport maritime et routier, voire à la crise alimentaire que connaît le monde. Heureusement que nous ne sommes plus à un baril de pétrole à 140 dollars, et ses graves incidences sur les facteurs de production... que d'aucuns espèrent, en adeptes irréductibles de l'unique loi de l'offre et de la demande régie par l'économie.

A leurs corps défendant, il y a lieu de rappeler que, par le passé, l'on a vendu du vent avec le Plan Maroc Vert, dont l'échec a été établi par SM le Roi. Et, paradoxalement, c'est re-belotte...

Car, à la longue, le pays accumulera des déficits nouveaux et, déjà, la situation est intenable pour des pans entiers de la société.

Rappelons, in fine, que notre Constitution est pleine de droits... mais beaucoup manquent à l'appel pour en faire un Etat de droit sur toute la ligne. Surtout en l'absence de celui - le fondamental - du droit à la nourriture, minimale et suffisante.

C'est la base de la justice sociale et de la dignité intrinsèque et bien comprise de la personne humaine. Et il faudra émettre l'espoir que nos gouvernants en soient conscients et mus par la volonté de mettre fin aux profits abusifs et outrages.

## Epouse du camarade Abdelhakim Saber Martine Stefan tire sa révérence



Notre amie et camarade Martine Stefan, épouse de notre camarade Abdelhakim Saber, s'est éteinte, dernièrement, dans l'une des cliniques de Rabat, après une longue lutte contre la maladie.

Son départ a laissé une profonde tristesse parmi sa famille, ses parents et proches ainsi qu'auprès de ses nombreuses connaissances.

La regrettée défunte travaillait auparavant comme professeur de mathématiques au lycée Descartes à Rabat.

Face à cette douloureuse affliction, nous présentons nos plus sincères condoléances et compassion au camarade Abdelhakim Saber, à leurs deux enfants Hicham et Yannis et à leur petite-fille Léa.

Nos condoléances attristées vont également à la mère de notre camarade défunte, Madame Madeleine, à sa soeur Marie, ainsi qu'aux amis de toujours de la famille : Hassania et Fouad, et aux familles alliées à Rabat, Marrakech et Toulouse, et à tous les camarades et amis qui ont connu la défunte.

Puisse dieu apporter à la regrettée disparue miséricorde, réconfort et sérénité.

« Nous sommes à Dieu et c'est à Lui nous retournons »

**المختبر العمومي للتجارب والدراسات**  
LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES  
Société Anonyme au Capital de: Dh 247.702.400,00

DLAAP/980

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 37/2021 du 27/10/2021**  
SEANCE PUBLIQUE

Le 27/10/2021 à 09H00, il sera procédé au siège du LPEE sis 25 Rue d'Azilal, Casablanca, à l'ouverture en séance publique des plis relatifs à : Fourniture de matériel pour laboratoire de métrologie - LHM

Lot 1 : MICROBALANCE 26G/1µG  
Lot 2 : MASSE FENDU  
Lot 3 : CENTRALE D'ACQUISITION DE TEMPERATURE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre du LPEE, sis 25 Rue d'Azilal à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante : [www.lpee.ma/carrefour-communication/appelsdoffres](http://www.lpee.ma/carrefour-communication/appelsdoffres)

- Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire au titre de cet appel d'offre.

Les plis sont au choix des concurrents, soit :  
- Déposés contre récépissé dans le bureau d'ordre du maître sis au 25, Rue d'Azilal à Casablanca ;  
- Envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Remis, séance tenante au président de la commission centrale des achats au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour toute information supplémentaire, contacter la Direction des Approvisionnements, Logistique et Gestion  
Patrimoine fax au 0522 45 01 45 ou Email : [dir.dla@lpee.ma](mailto:dir.dla@lpee.ma).

**المختبر العمومي للتجارب والدراسات**  
LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES  
Société Anonyme au Capital de: Dh 247.702.400,00

DLAAP/980

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 29/2021 du 27/10/2021**  
SEANCE PUBLIQUE

Le 27/10/2021 à 10H00, il sera procédé au siège du LPEE sis 25 Rue d'Azilal, Casablanca, à l'ouverture en séance publique des plis relatifs à : Fourniture de matériel d'essai pour le CECE

Lot 1 : MATERIEL D'ESSAI POUR LE CECE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre du LPEE, sis 25 Rue d'Azilal à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante : [www.lpee.ma/carrefour-communication/appelsdoffres](http://www.lpee.ma/carrefour-communication/appelsdoffres)

- Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire au titre de cet appel d'offre.

Les plis sont au choix des concurrents, soit :  
- Déposés contre récépissé dans le bureau d'ordre du maître sis au 25, Rue d'Azilal à Casablanca ;  
- Envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Remis, séance tenante au président de la commission centrale des achats au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

Pour toute information supplémentaire, contacter la Direction des Approvisionnements, Logistique et Gestion  
Patrimoine fax au 0522 45 01 45 ou Email : [dir.dla@lpee.ma](mailto:dir.dla@lpee.ma).

**LES APPELS D'OFFRES**

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation de CAFE sis Secteur I N° 620 Hay My Ismail Salé au nom de Mr Ilyas Erraji et CTS.

A cette fin, un registre des observations est mis à la disposition du public à la Division des Affaires Economiques au siège de la Commune de Salé Avenue Hassan II Bettana Salé.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation de CAFE sis Lotissement Ard Al Oumani N°37 Laayyada Salé au nom de Mr Mustapha Bouassria.

A cette fin, un registre des observations est mis à la disposition du public à la Division des Affaires Economiques au siège de la Commune de Salé Avenue Hassan II Bettana Salé.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation d'un CAFE sis Imm. B N° 56-57 Résidence Jnane Maamora Sala Al Jadida SLACE au nom de Boujemaa Sanba.

A cette fin, un registre des observations est mis à la disposition du public à la Division des Affaires Economiques au siège de la Commune de Salé Avenue Hassan II Bettana Salé.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation d'un RESTAURANT et SALE de JEU sis Imm. A N° 21 Marina Rive droite de Bouregreg Bab Lamrissa Salé au nom de STE BH Consortium.

A cette fin, un registre des observations est mis à la disposition du public à la Division des Affaires Economiques au siège de la Commune de Salé Avenue Hassan II Bettana Salé.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation d'un café sis N° 47 Imm 24 Maamora 2 Sala Al Jadida Salé au nom de STE LAPINKA représentée par Mr

**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**  
Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation d'un CAFE sis Lotissement Said Hajji Bloc 4 Résidence Mimouza 20 Fraction 23 Bab Lamrissa Salé au nom de Mr Anass Benhssaïne.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation d'UN CAFE sis N°2 Avenue Prince Sidi Mohamed et rue AIN SAA Secteur 5 Hay Enahda Hsaine Salé au nom de Mr Baderdine Chdaoui.

A cette fin, un registre des observations est mis à la disposition du public à la Division des Affaires Economiques au siège de la Commune de Salé Avenue Hassan II Bettana Salé.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation d'un CAFE sis Lotissement Salam N° 44 Laayyada Salé au nom de Mr Abdesslam Jahour.

A cette fin, un registre des observations est mis à la disposition du public à la Division des Affaires Economiques au siège de la Commune de Salé Avenue Hassan II Bettana Salé.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation d'un LAVAGE DE TAPIS sis Hay Salam Bloc 23 N° 1531 Bettana Salé au nom de Mr Tahar Moussalit.

A cette fin, un registre des observations est mis à la disposition du public à la Division des Affaires Economiques au siège de la Commune de Salé Avenue Hassan II Bettana Salé.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation d'un café sis N° 47 Imm 24 Maamora 2 Sala Al Jadida Salé au nom de STE LAPINKA représentée par Mr

Anas Bounkhoul.  
A cette fin, un registre des observations est mis à la disposition du public à la Division des Affaires Economiques au siège de la Commune de Salé Avenue Hassan II Bettana Salé.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Préfecture de Salé**  
**Commune de Salé**  
**Direction Générale des Services**  
**Division Des Affaires**  
**Economiques**  
**Annnonce**  
**de Commodo-Incommodo**

Le Président de la Commune de Salé informe le public qu'une enquête des avantages et des commodo-incommodo sera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le journal, conformément à la demande d'autorisation d'exploitation d'un CAFE sis 17 Avenue My Rachid Lot N° 04 Sala Al Jadida Salé au nom de Mme Amina Lazraq.

A cette fin, un registre des observations est mis à la disposition du public à la Division des Affaires Economiques au siège de la Commune de Salé Avenue Hassan II Bettana Salé.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Equipement,**  
**du Transport,**  
**de la Logistique et de l'Eau**  
**Direction Provinciale**  
**d'Agadir Ida-Outanane**  
**Avis d'appel d'offres ouvert**  
**N° 17/2021**

Le Lundi 25 Octobre 2021 à 10 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau d'Agadir Ida-Outanane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Etude d'élargissement, renforcement et amélioration du trace de la Route Provinciale 1006 entre le PK 0+000 et PK 29+000. Préfecture d'Agadir Ida-Outanane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau d'Agadir Ida-Outanane, Avenue Hassan Ter Cité Dakhla, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams, 00 Cts) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 814 800,00 dhs (Huit Cent Quatorze Mille Huit Cent Dirhams). Toutes Taxes Comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Secrétaire de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau d'Agadir Ida-Outanane sise à : Avenue Hassan Ter quartier Dakhla à Agadir ;  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :  
\* Pour les entreprises installées au Maroc : Copie légalisée du Certificat d'agrément dans les domaines d'activités : D4 et D5.  
\* Pour les entreprises non installées au Maroc : tel que prévu par l'article 9 du Règlement de Consultation.

**Royaume du Maroc**  
**Fondation Mohammed VI**  
**de Promotion des Œuvres**  
**Sociales**  
**de l'Education- Formation**  
**Avis d'appel d'offres ouvert**  
**N°45/2021**

Le 22 Octobre 2021 à 10h00, Il

sera procédé, dans les bureaux de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education- Formation : Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riad – Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :  
« Travaux de construction d'un centre socio-culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education – Formation à Oujda ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Directeur Administratif au siège de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education- Formation, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et du site de la Fondation  
Le CD contenant les plans est à retirer obligatoirement de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education Formation à Rabat.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 240 000,00 DH (Deux Cent Quarante Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation du 01/04/2021.

Les concurrents peuvent :  
\* soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
\* soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Administratif

\* soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux obligatoire, le 08/10/2021 à 11h00 Au chantier situé à Ryad ISLY - Boulevard Prince Héritier My El Hassan, Oujda.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.  
Pour les concurrents installés au Maroc, Il exiger la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivante :  
Secteur : A - Construction de bâtiment  
Classe : 2  
Qualifications exigées : A2 - Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment

Pour les entreprises installées et non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de la Santé**  
**CHP d'arrondissements**  
**Sidi Bernoussi**  
**Hôpital Al Mansour**  
**Avis d'appel d'offres ouvert**  
**N° 01/2021**

Le 25/10/2021 à 10h heures, il sera procédé dans la salle des réunions du centre hospitalier préfectoral d'Arrondissement Sidi Bernoussi hôpital Al Mansour Bd Souhaib Erroumi Sidi Bernoussi Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat des gaz à usage médical pour les hôpitaux composant du Centre Hospitalier Préfectoral d'Arrondissement Sidi Bernoussi :

\* Hôpital al Mansour ;  
\* Hôpital de Proximité Sidi Moumen ;  
\* Centre médicale de Proximité Sidi Moumen  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de l'hôpital Al Mansour Bd. Souhaib Erroumi Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente mille dirhams (30.000,00 dhs).  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
- Le Montant minimum est de : 714760,00 dhs (sept cent quatre-vingt mille sept cent dix-neuf mille sept cent dix-neuf dirhams).  
- Le Montant maximum est de : 967280,00 dhs (neuf cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt dix-neuf dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics  
Les concurrents peuvent :  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de l'hôpital Al Mansour Bd Souhaib Erroumi Casablanca.  
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
-soit transmettre leurs dossiers au maître d'ouvrage par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Province Rhamna**  
**Cercle de Rehanna**  
**Caidat Ouled T'mime**  
**Commune Territoriale**  
**Sidi Abdellah**  
**Avis d'appel d'offre ouvert**  
**N°08 /2021** **Séance publique**

Le 28/10/2021 à 10 h il sera procédé en séance publique dans le bureau du président de la Commune de Sidi Abdellah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre du prix de location des dépendances du souk hebdomadaire de Sidi Abdellah qui sont :  
\* Souk à bestiaux - \* Balance  
\* Droit d'entrée au souk et tente

\* Foundouk et droit de stationnement sur les véhicules  
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service de la Régie du Recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quarante-cinq mille dhs (45.000,00).  
Le prix d'ouverture de droit de location des dépendances du souk hebdomadaire est fixe à la somme De 14.000,00 DHS (quatorze mille dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° : 02-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20mars2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service de la régie des recettes de la commune,  
soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Province Rhamna**  
**Cercle de Rehanna**  
**Caidat Ouled T'mime**  
**Commune Territoriale**  
**Sidi Abdellah**  
**Avis d'appel d'offre ouvert**  
**N° : 09 /2021**

**Séance publique**

Le 28/10/2021 à 12h il sera procédé en séance publique dans le bureau du président de la Commune de Sidi Abdellah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre du prix de location d'abattoir du Souk Hebdomadaire de Sidi Abdellah.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service de la Régie du Recettes de la Commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix milles dhs (10.000,00).

Le prix d'ouverture de droit de location d'abattoir est fixé à la somme de 1700,00 (mille sept cent dhs).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° : 02-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20mars2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service de la régie des recettes de la commune,  
soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Province de Tinghir**  
**Cercle d'Assoul**  
**Commune Ait-Hani**  
**Service des Ressources Humaines**  
**Avis d'examen d'aptitude professionnelle**  
**Au titre année 2021**

Le président du conseil communal d'Ait-Hani porte à la connaissance du public que des examens d'aptitude professionnelle au titre année 2021 seront organisés selon le calendrier ci-dessous.  
Année : 2021  
Examen d'aptitude professionnelle pour le grade : Adjoint technique 2° grade  
Conditions requises : Cet examen est ouvert aux fonctionnaires affiliés au budget communal d'Ait-Hani, et justifiant au moins (6) six ans de service réel en tant que Adjoint technique 3° grade à la date du concours.  
Date du concours : 24/10/2021  
Heure : 9 heures  
Nombre de poste : Poste unique  
Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature : 15/10/2021  
Année : 2021  
Examen d'aptitude professionnelle pour le grade : Adjoint administratif 2° grade  
Conditions requises : Cet examen est ouvert aux fonctionnaires affiliés au budget communal d'Ait-Hani, et justifiant au moins (6) six ans de service réel en tant que Adjoint administratif 3° grade à la date du concours  
Date du concours : 24/10/2021  
Heure : 9 heures  
Nombre de poste : Poste unique  
Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature : 15/10/2021

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Province Choukua Ait Baha**  
**Cercle d'Ait Baha**  
**Caidat de Tanat**  
**Commune d'Aouguez**  
**Avis d'examen d'aptitude professionnelle**

Le Président de la commune territoriale d'Aouguez procédera à l'organisation de l'examen d'aptitude professionnelle selon les profils ci-dessous :  
Accès au grade : Adjoint administratif 1er grade  
Nombre de poste : 1  
Conditions : Ancienneté de 6 ans au grade Adjoint technique 2ème grade  
Date d'examen : 02 Novembre 2021  
Date dernier délai de dépôt de la demande : 29 Octobre 2021  
Accès au grade : Adjoint technique 2ème grade  
Nombre de poste : 1  
Conditions : Ancienneté de 6 ans au grade Adjoint technique 3ème grade  
Date d'examen : 02 Novembre 2021  
Date dernier délai de dépôt de la demande : 29 Octobre 2021  
Ces concours porteront sur deux examens écrits et un examen oral, est ouvert aux fonctionnaires relevant du budget de la commune d'Aouguez.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Economie,**  
**des Finances et de la Réforme**  
**de l'Administration**  
**Direction des Affaires**  
**Administratives et Générales**  
**Avis d'appel d'offres**  
**ouvert sur offres de prix**  
**N°33/2021/MEFRA/FOR**  
**Réservé aux petites et moyennes**  
**entreprises nationales,**  
**aux coopératives ou une union**  
**de coopératives**  
**et aux auto-entrepreneurs**

Le 25 octobre 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif – Rabat-Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à la réalisation des prestations de formations en ligne pour l'apprentissage de la langue anglaise au profit des cadres et responsables de la Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma rubrique : "Appel d'Offres")  
- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : Dix mille dirhams (10 000,00 DH).  
- L'estimation des coûts des prestations est fixée à trois cent vingt-quatre mille dirhams toutes taxes comprises (324 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité  
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.  
En application des dispositions :  
- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du (30 Octobre 2013), du Ministère de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du (20 mars 2013) ;  
- Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifiés et complétés par le décret n°2-19-69 du (24/05/2019).

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.  
Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 6 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Province de Tinghir**  
**Cercle d'Assoul**  
**Commune Ait-Hani**  
**Service des Ressources Humaines**  
**Avis d'examen d'aptitude professionnelle**  
**Au titre année 2021**

Le président du conseil communal d'Ait-Hani porte à la connaissance du public que des examens d'aptitude professionnelle au titre année 2021 seront organisés selon le calendrier ci-dessous.  
Année : 2021  
Examen d'aptitude professionnelle pour le grade : Adjoint technique 2° grade  
Conditions requises : Cet examen est ouvert aux fonctionnaires affiliés au budget communal d'Ait-Hani, et justifiant au moins (6) six ans de service réel en tant que Adjoint technique 3° grade à la date du concours.  
Date du concours : 24/10/2021  
Heure : 9 heures  
Nombre de poste : Poste unique  
Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature : 15/10/2021  
Année : 2021  
Examen d'aptitude professionnelle pour le grade : Adjoint administratif 2° grade  
Conditions requises : Cet examen est ouvert aux fonctionnaires affiliés au budget communal d'Ait-Hani, et justifiant au moins (6) six ans de service réel en tant que Adjoint administratif 3° grade à la date du concours  
Date du concours : 24/10/2021  
Heure : 9 heures  
Nombre de poste : Poste unique  
Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature : 15/10/2021

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Province de Tinghir**  
**Cercle d'Assoul**  
**Commune Ait-Hani**  
**Service des Ressources Humaines**  
**Avis d'examen d'aptitude professionnelle**  
**Au titre année 2021**

Le président du conseil communal d'Ait-Hani porte à la connaissance du public que des examens d'aptitude professionnelle au titre année 2021 seront organisés selon le calendrier ci-dessous.  
Année : 2021  
Examen d'aptitude professionnelle pour le grade : Adjoint technique 2° grade  
Conditions requises : Cet examen est ouvert aux fonctionnaires affiliés au budget communal d'Ait-Hani, et justifiant au moins (6) six ans de service réel en tant que Adjoint administratif 3° grade à la date du concours  
Date du concours : 24/10/2021  
Heure : 9 heures  
Nombre de poste : Poste unique  
Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature : 15/10/2021

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Economie,**  
**des Finances et de la Réforme**  
**de l'Administration**  
**Direction des Affaires**  
**Administratives et Générales**  
**Avis d'appel d'offres**  
**ouvert sur offres de prix**  
**N°33/2021/MEFRA/FOR**  
**Réservé aux petites et moyennes**  
**entreprises nationales,**  
**aux coopératives ou une union**  
**de coopératives**  
**et aux auto-entrepreneurs**

Le 25 octobre 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif – Rabat-Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à la réalisation des prestations de formations en ligne pour l'apprentissage de la langue anglaise au profit des cadres et responsables de la Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma rubrique : "Appel d'Offres")  
- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : Dix mille dirhams (10 000,00 DH).  
- L'estimation des coûts des prestations est fixée à trois cent vingt-quatre mille dirhams toutes taxes comprises (324 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité  
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.  
En application des dispositions :  
- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du (30 Octobre 2013), du Ministère de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du (20 mars 2013) ;  
- Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifiés et complétés par le décret n°2-19-69 du (24/05/2019).

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Département susvisé ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Il est prévu une

**ANNONCES LÉGALES**

**CABINET COMPTABLE ESSALHI**  
Rue Medina Mounouara.  
Im Yaacoubi 3ème Etage  
Appt N°6 Oujda  
TEL : 05.36.71.01.66

**SOCIETE ELCTRIQAD SARL**

**Clôture de Liquidation**

- Au terme d'une décision de l'associé unique du 09/09/2021 à Oujda, enregistré à Oujda le 13/09/2021, le tenant des parts sociales de la société à responsabilité limitée dénommée ELECTRIQAD SARL/AU, au capital de 10.000,00 Dirhams et dont le siège social est fixé à Hay Tennis Rue A5 N°10 Oujda inscrite au registre de commerce à Oujda, sous le N° 23139 a décidé:

1/ L'approbation des comptes de liquidation.  
2/ Approbation du rapport du liquidateur.  
3/ La clôture des opérations de liquidation de la société. Et la radiation du registre du commerce de la société.  
4/ Quitus et Décharge du liquidateur de son mandat.  
- Dépôt légal :  
A été effectué au greffe du tribu-

nal de commerce d'Oujda le 23/09/2021 sous le N°3348.

**CABINET COMPTABLE ESSALHI**  
Comptable Agréé par l'Etat  
Rue Medina Mounouara.  
Im Yaacoubi 3ème Etage  
Appt N°6 - Oujda  
TEL : 05.36.71.01.66

**SOCIETE AFMR CONSULTING SARL**

**Dissolution Volontaire et Anticipée**

- Au terme des décisions du 31/08/2021 du tenant des parts sociales de la société à responsabilité limitée à associé unique dénommée société AFMR CONSULTING, au capital de 10.000,00 Dirhams et dont le siège social est fixé à route l'Algérie Lot Soltani N°46 Oujda inscrite au registre de commerce de la ville de Oujda, sous le N°31833 il a été décidé :

1/ La dissolution anticipée et volontaire de la société.  
2/ la nomination de Mr BERRICHI Abdelaziz titulaire de la CIN N°F553435 et demeurant en France en qualité de liquidateur.  
4/ La désignation du siège social de la société situé à Route l'Algérie Lot Soltani N°46 Oujda en tant que siège de liquidation.  
- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce

de la ville d'Oujda le 20/09/2021 sous le N° 3292.

**STRA CONSEIL**  
Audit - Comptabilité - Fiscalité - Droit - Formation Continue  
Business Plan - Conseil et Accompagnement - Comptable Agréé

**Constitution de société**

Aux termes d'un acte SSP du 26/08/2021, il a été établi les statuts d'une SARL à AU, selon les détails ci-après :

\* Dénomination sociale : «SGHIRI TRANS » S.A.R.L à AU.  
\* Objet social : transport national et international de marchandises et négoce  
\* Siège social : Res Chabab, Zone A3, Bloc 19, Imm B, Nr 3, Ain Sebaa, Casablanca  
\* Capital social : 100 000,00 Dhs,  
\* Gérance : Mr Sghiri KHALID est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée.  
\* Signature sociale : la société est engagée par les signatures seule de : Mr Sghiri Khalid  
\* Forme juridique : SARL A AU.  
\* le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 23/09/2021 sous le numéro : 793767 et La société est y immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 516895.

**STRA CONSEIL**  
Audit - Comptabilité - Fiscalité - Droit - Formation Continue  
Business Plan - Conseil et Accompagnement - Comptable Agréé

**Constitution de société**

Aux termes d'un acte SSP du 18/08/2021, il a été établi les statuts d'une SARL à AU, selon les détails ci-après :

\* Dénomination sociale : «MOORISH NATURALS » SARL A AU.  
\* Objet social : Achat Et Ventes Des Produits Cosmétique Naturelle Et Artisanal .Coiffure Et Esthétique, L'Entreprise d'une Parapharmacie, Import/ Export Et Négoce.  
\* Siège social : Res Chabab, Zone A3, Bloc 19, Imm B Nr 3, AIN Sebaa Casablanca  
\* Capital social : 100 000,00 Dhs,  
\* Gérance : Mlle Wardi Manal est nommée gérante unique de la société, pour une durée illimitée.  
\* Signature sociale : la société est engagée par les signatures seule. De : Mlle Wardi Manal  
\* Forme juridique : SARL A AU.  
\* le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 24/09/2021 sous le numéro : 793931 et La société est y immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 517119

**Tunisie : Saïed nomme une femme, Najla Bouden, pour former un nouveau gouvernement**



Le président tunisien Kais Saïed a chargé mercredi Najla Bouden, jusque là inconnue du grand public, de former un nouveau gouvernement, un poste dont il a considérablement réduit les prérogatives après s'être arrogé les pleins pouvoirs en juillet. Pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie, un pays pourtant pionnier dans le monde arabe en matière des droits des femmes, la tâche de diriger le gouvernement a été confiée à une Tunisienne, l'universitaire Najla Bouden, a annoncé la présidence dans un communiqué. Née en 1958 et scientifique de formation, Mme Bouden, qui a pratiquement le même âge -63 ans- que le président et est originaire de la ville de Kairouan (centre), est complètement inconnue du grand public. Dans une série de "mesures exceptionnelles" publiées le 22 septembre, M. Saïed a formalisé son coup de force du 25 juillet lorsqu'il s'était arrogé les pleins pouvoirs, après avoir limogé le Premier ministre, gelé le Parlement et avoir repris en main aussi le pouvoir judiciaire. Désormais, sur la base de ces mesures, le chef de l'Etat est le réel détenteur du pouvoir exécutif et présidera lui-même le conseil des ministres.

Dans le système en place régi par la Constitution de 2014 que M. Saïed souhaite amender après en avoir suspendu deux chapitres clés, l'essentiel du pouvoir exécutif est aux mains du gouvernement mais les "mesures exceptionnelles" qu'il a décidées ont fait clairement pencher la balance du côté de la présidence. Depuis la présidence de Habib Bourguiba qui leur avait aménagé un code de statut personnel, en 1956, interdisant la polygamie et la répudiation et autorisant le divorce, la Tunisie est considérée comme le pays du Maghreb à l'avant-garde pour l'émancipation des femmes. Toutefois, le président Saïed, considéré comme un conservateur sur le plan des moeurs, avait été critiqué pendant la campagne ayant mené à son élection surprise fin 2019, pour son opposition à une loi permettant l'égalité entre hommes et femmes dans l'héritage.

"La nomination d'une femme au poste de chef du gouvernement est une chose positive, une reconnaissance de l'importance du rôle des femmes en Tunisie et leur capacité à réussir dans tous les domaines", estime le politologue Slaheddine Jouchi dans des déclarations à l'AFP. Notant que Mme Bouden manquait d'expérience "dans des postes sensibles", l'expert se montre cependant sceptique sur sa capacité "à faire face à tous les énormes dossiers complexes" qui l'attendent.

La présidence a publié une vidéo recevant Mme Bouden dans son bureau et la chargeant de former un nouveau gouvernement et de lui

présenter "dans les prochaines heures ou jours". M. Saïed a insisté à plusieurs reprises sur le caractère "historique" de la nomination d'une femme pour la première fois pour diriger le gouvernement en Tunisie. "C'est un honneur pour la Tunisie et un hommage à la femme tunisienne." Seul le président parle sur cette vidéo où on peut apercevoir sur un côté de l'écran une photo le montrant en train de rendre visite le 13 août dernier à l'occasion de la journée de la femme à un groupe de femmes fabriquant des poteries de Cité Hlel, ville populaire du sud de Tunis.

La principale mission du futur gouvernement sera "de mettre fin à la corruption et au chaos qui s'est répandu dans de nombreuses institutions de l'Etat", a encore dit M. Saïed, à l'adresse de son interlocutrice. Avant sa nomination surprise, Mme Bouden était directrice générale de l'unité de gestion d'un projet d'appui à la réforme de l'enseignement supérieur. Auparavant, cette docteure en géologie avait été chargée de mission, puis directrice générale au ministère de l'Enseignement supérieur. Des ONG nationales et internationales ont fustigé samedi "l'accapement du pouvoir" par M. Saïed, qu'elles ont qualifié de "dérive sans précédent".

Dimanche, plus de 2.000 personnes ont manifesté à Tunis pour réclamer sa démission, qu'elles ont accusé d'"avoir volé la Révolution de 2011", ayant provoqué la chute de Zine El Abidine Ben Ali et le retour au respect de la Constitution.

**AL BAYANE**

**DOSSIER DE PRESSE:**  
311/ 1972  
ISSN : 024679

Président du Directoire -  
Directeur de la publication :  
**MAHTAT RAKAS**

Rédacteur en chef :  
Najib AMRANI

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER:  
( Membre du Directoire )  
**Mohamed BOURAOUI**

RÉDACTION :  
Rachid Lebchir - Belkassam Amenzou - Khalid Darfah - Mbarek Tafsi - Mohamed Younes - Abdelaziz Ouardirhi - Fairouz El Mouden - Mohamed Nait Youssef - Omayma Khtib - Kaoutar Khennach - Aïmen Bouzougaghe - Romuald Djabioh - Oussama Zidouhnia - Karim Ben Amar

E.mail: [albayane@albayane.press.ma](mailto:albayane@albayane.press.ma)  
TEL: 0522.46.76.76 ( L G )

DIRECTEUR ARTISTIQUE :  
Nasser JIBREEL

SERVICE TECHNIQUE :  
Rahal M'hamed - Abderrahim Attaf - Fatima Adnali - Safaa Amzil - Abderrazak Boukhles - Issam Matâame - Amina Belhaouzi

RESPONSABLE INFORMATIQUE  
Hassan AMMERTI

REPORTERS PHOTOGRAPHES :  
Akil Ahmed Macao - Rédouane Moussa

RESPONSABLE COMMERCIALE  
Meryem ALOUTA 0522467667

ASSISTANTE COMMERCIALE :  
Maria GHICHA 0522467660  
E.mail : [pub@albayane.press.ma](mailto:pub@albayane.press.ma)

ANNONCES ADMINISTRATIVES:  
Lemseffer Fatima 0522467662  
E.mail : [fatima@albayane.press.ma](mailto:fatima@albayane.press.ma)

Zahra Boury 0522467663  
E.mail : [zohra@bayanealyoume.press.ma](mailto:zohra@bayanealyoume.press.ma)

ANNONCES LÉGALES :  
Latifa RACHKI 0522467661  
E.mail : [annonces@albayane.press.ma](mailto:annonces@albayane.press.ma)

DIRECTION COMMERCIALE & MARKETING  
28 - -30 Rue Benzerte - La Gironde - Casablanca  
TEL : 0522.46.76.76 ( L-G )  
FAX : 0522.30 31 92  
Site : [www.albayane.press.ma](http://www.albayane.press.ma)  
BUREAU DE RABAT : 10, Rue Gabès, Appt : 7, 3ème Etage  
TEL. FAX : 0537206553

IMPRIMERIE & REDACTION:  
28 - 30, Rue Benzerte La Gironde - Casablanca - Tel-Fax : 0522.44.75.43

Impression : « Groupe Maroc Soir »

**S O L U T I O N**

S	M	R	V	V	A					
D	I	V	A	G	A	T	I	O	N	S
N	A	T	A	L	S	C	I	E		
S	U	P	P	L	I	C	E		S	U
T	E	A	D	O	R	A				L
S	A	U	R	A	M	I	F	S		
G	R	E	C	M	I	E	L			
V	E	L	U	E	U	R	E	S		
S	A	I	G	N	A	N	T	E		
J	E	T	R	A	I	N	A	R	D	
C	R	I	R	E	V	I	A			
G	R	E	F	F	E	T	A	R	N	
E	T	R	E	C	U	L				
S	M	A	L	A	L	E	P	O		
E	P	A	U	L	A	T	A	S		
B	E	E	D	E	C	O	U	P	E	
S	E	M	E	S	U	S	E	S		

N° 4307

**MOTS CROISES**

GRILLE N° 4308

Par Sid Ali

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									
X									

**HORIZONTELEMENT :**

I- Constellation - II- Eclis - III- Pièges - Recueils de bons mots - IV- Réels - Situation - V- Phon : Lever - Sans effets - Petit - VI- Obstinsés - Elima- VII- Partie d'œil - A la fin d'un pli - DRame japonais - VIII- Offrande - Acéré - IX- Canard - Bigarrer - X- Voisines - Chefs.

**VERTICALEMENT :**

1- Contraintes - 2- Distinguer - 3- Altéra - Penche - 4- Donne à entendre - Conjonction - 5- Abréviation postale - Connus - Espace vert - 6- Descendit - Fleuve d'Europe - 7- Partie du corps - Fabrique - 8- Renard polaire - Dévêtus - 9- Erudite - 10- Préposition - Règle - Homme asocial.

**Par Sid Ali** **Mots fléchés** **GRILLE N° 4308**

Ornementale	Très jeune enfant	Et le reste	Perçoit par l'ouïe	Conduit	Douteuses
Choquantes	Participera au scrutin	Attachée		Parure murale	
Cri étranglé			Très fin		
Petite masse			Il couvre la main		
			Grand port d'Italie		
Localisant			Bride		
Eau croupie					Battue
			Subi		
			Idolâtrera		
Palpant				Bloc de pierre	
Début d'épitaphe				Accessoire de Tarzan	
	Poisson rouge			Charge en ballon	
	Espace découvert			Cadeaux	
Refus			Rapport en maths		Pronom pour soi
Les siens			Rayons invisibles		Petites fenêtres
		Campagnardes			
		Restitue			
Faire froid	Avertie				Punition
	Vert en politique				
			Point humide		Emblème du Liban
Long siège à dossier			Match nul aux échecs		
Pièce de porte				Service sans retour	
		Reparés de fauves		Obstiné	
		Enzyme			
Pas ici		Patientes			
Mets le moteur au point		Ancien			
			Cube de bois		
Genres				Dégradée	

**Solution**

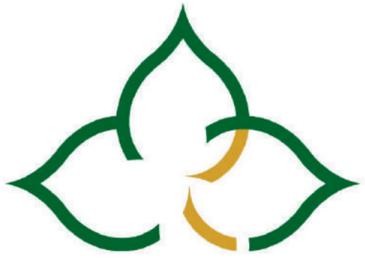
N° 4307

**HORIZONTELEMENT**

I- ENDOMMAGER. II- MOULIERES. III- MURES - ENTE. IV- EVE - NE. V- LE - ESSARTS. VI- EAU - ICARE. VII- MUTER - ELIS. VIII- ETETER - IM. IX- NE - RIANTES. X- RENIEES.

**VERTICALEMENT**

1- EMMELEMENT. 2- NOUVEAUTE. 3- DURE - UTE. 4- OLE - ETRE. 5- MISES - REIN. 6- ME - SI - RAI. 7- ARENACE - NE. 8- GENERALITE. 9- EST - TRIMES. 10- ERSSES.



الأخضر بنك  
AL AKHDAR BANK

# Communication Financière

30 juin 2021



الأخضر بنك  
AL AKHDAR BANK

La banque participative pour tous



AL AKHDAR BANK poursuit la mise en place de son plan stratégique, s'inscrivant dans une dynamique de croissance soutenue et visant à conforter son positionnement dans le paysage des banques participatives. En terme d'activité et conformément à son Business Plan, la banque améliore progressivement ses performances commerciales, ainsi, l'encours total des financements accordés s'établit au 30 juin 2021 à 2,2 Milliards de dirhams. Les ressources clientèle ont également enregistré une forte croissance au cours du 1er Semestre 2021 pour atteindre près de 810 millions de dirhams.

## GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

### GOUVERNANCE

Dans l'objectif d'assurer un suivi régulier et efficace des différentes activités de la banque. Le Conseil d'Administration d'Al Akhdar Bank a mis en place trois comités spécialisés, chargés de l'assister dans différents domaines :

#### Le comité d'audit

Il a pour principales missions de :

- Examiner les comptes annuels et semestriels ;
- Assurer le pilotage du dispositif de contrôle interne ;
- Réaliser le suivi des prévisions et des réalisations budgétaires à la lumière de la stratégie de développement de la banque.

#### Le comité des grands risques

Accompagne le Conseil d'Administration dans le suivi et la gestion des grands risques notamment par l'examen de la politique générale des risques et le suivi du profil de risques de la banque.

#### Le comité des nominations et de rémunérations

Il veille au respect des modalités instaurées par le Conseil d'Administration en matière de recrutement et de nomination des membres des instances dirigeantes.

Par ailleurs, dans l'objectif d'assurer une gestion efficace et transparente de ses lignes de métiers et de ses fonctions de support, la banque prévoit de renforcer davantage son dispositif de gouvernance par l'instauration d'un ensemble de comités de pilotage. Les missions menées dans le cadre de ces comités seront définies en adéquation avec les orientations stratégiques de la banque tout en respectant les exigences réglementaire et chariatique.

## PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Akhdar Bank a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit en tenant en considération les amendements relatifs aux opérations de finance participative, examinés et approuvés par le comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité (CNC), lors de sa réunion, tenue le 6 juin 2017.

### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit et assimilés,

Financements participatifs de trésorerie, financements participatifs à l'équipement, financements participatifs à la consommation, financements participatifs immobiliers et autres financements participatifs pour la clientèle.

L'encours des créances relatives au financement Mourabaha comprend :

- Les coûts d'acquisition des biens faisant l'objet de la transaction réduits des apports des clients
- Les marges
- La taxe sur la valeur ajoutée.

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses,
- 50% pour les créances douteuses,
- 100% pour les créances compromises.

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, autres comptes créditeurs pour la clientèle.

### TITRES DE PLACEMENT

Sont inscrits dans ce portefeuille, les Certificats de Sukuk acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois. Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

### TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement correspondent aux titres acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées. Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties sur les durées suivantes :

Immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels informatiques	5 ans
Matériel de bureau d'exploitation	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Agencement, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

### CHARGES A RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

### INTÉRÊTS, RÉMUNÉRATIONS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Cette rubrique comprend exclusivement les rémunérations perçues sur produits participatifs notamment les marges étalées sur Mourabaha.



## BILAN

AU 30/06/2021

### ACTIF

Actif	en milliers de DH	
	Juin-21	Déc-20
<b>1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>124 472</b>	<b>136 493</b>
<b>2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>61 954</b>	<b>119 236</b>
- A vue	61 954	119 236
- A terme		
<b>3. Créances sur la clientèle</b>	<b>2 219 645</b>	<b>1 803 762</b>
- Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	51 463	58 316
- Crédits et financements participatifs à l'équipement	377 835	318 669
- Crédits et financements participatifs immobiliers	1 789 827	1 423 656
- Autres crédits et financements participatifs	520	3 121
<b>4. Créances acquises par affacturage</b>		
<b>5. Titres de transaction et de placement</b>		
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
- Certificats de Sukuk		
- Titres de propriété		
<b>6. Autres actifs</b>	<b>36 402</b>	<b>63 651</b>
<b>7. Titres d'investissement</b>	<b>31 330</b>	<b>30 925</b>
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
- Certificats de Sukuk	31 330	30 925
<b>8. Titres de participation et emplois assimilés</b>		
- Participation dans les entreprises liées		
- Autres titres de participation et emplois assimilés		
- Titres de Moudaraba et Moucharaka		
<b>9. Créances subordonnées</b>		
<b>10. Dépôts d'investissement placés</b>		
<b>11. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>		
<b>12. Immobilisations données en Ijara</b>		
<b>13. Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 619</b>	<b>5 547</b>
<b>14. Immobilisations corporelles</b>	<b>32 377</b>	<b>34 324</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>2 510 799</b>	<b>2 193 938</b>

### PASSIF

Passif	en milliers de DH	
	Juin-21	Déc-20
<b>1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>		
<b>2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
- A vue	50 000	50 000
- A terme		
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	<b>685 552</b>	<b>598 443</b>
- Comptes à vue créditeurs	643 097	536 924
- Comptes d'épargne		
- Dépôts à terme		
- Autres comptes créditeurs	42 455	61 520
<b>4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	<b>4 020</b>	<b>11 886</b>
<b>5. Titres de créance émis</b>		
- Titres de créance négociables		
- Emprunts obligataires		
- Autres titres de créance émis		
<b>6. Autres passifs</b>	<b>674 008</b>	<b>571 776</b>
<b>7. Provisions pour risques et charges</b>		
<b>8. Provisions réglementées</b>		
<b>9. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>		
<b>10. Dettes subordonnées</b>		
<b>11. Dépôts d'investissement reçus</b>	<b>866 597</b>	<b>720 427</b>
<b>12. Ecarts de réévaluation</b>		
<b>13. Réserves et primes liées au capital</b>		
<b>14. Capital</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
<b>15. Actionnaires. Capital non versé (-)</b>		
<b>16. Report à nouveau (+/-)</b>	<b>-158 592</b>	<b>(108 416)</b>
<b>17. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>		
<b>18. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>-10 786</b>	<b>-50 177</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>2 510 799</b>	<b>2 193 938</b>

## HORS BILAN

AU 30/06/2021

Hors Bilan	en milliers de DH	
	Juin-21	Déc-20
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>218 577</b>	<b>197 378</b>
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	218 577	197 378
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir		
12. Autres titres à recevoir		

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

DU 01/01/2021 AU 30/06/2021

	en milliers de DH	
	30 Juin-21	30 Juin 20
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>52 120</b>	<b>24 529</b>
1. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
2. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	37 534	19 700
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4. Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	405	430
5. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
6. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
7. Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. Commissions sur prestations de service	1 046	426
9. Autres produits bancaires	5 798	2 103
10. Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	7 337	1 870
<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>21 214</b>	<b>7 047</b>
11. Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2	
12. Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle		
13. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		
14. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
15. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
16. Charges sur immobilisations données en Ijara		
17. Autres charges bancaires	4 815	1 635
18. Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	16 397	5 412
<b>III. PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>30 906</b>	<b>17 482</b>
19. Produits d'exploitation non bancaire	5	19
20. Charges d'exploitation non bancaire		
<b>IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>42 098</b>	<b>41 780</b>
21. Charges de personnel	13 177	12 228
22. Impôts et taxes	687	375
23. Charges externes	20 263	22 583
24. Autres charges générales d'exploitation	2 697	2 225
25. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 274	4 369
<b>V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>158</b>	<b>100</b>
26. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	158	100
27. Pertes sur créances irrécouvrables		
28. Autres dotations aux provisions		
<b>VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>321</b>	
29. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	321	
30. Récupérations sur créances amorties		
31. Autres reprises de provisions		
<b>VII. RESULTAT COURANT</b>	<b>(11 025)</b>	<b>(24 380)</b>
32. Produits non courants	553	
33. Charges non courantes		
<b>VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>(10 471)</b>	<b>(24 380)</b>
34. Impôts sur les résultats	315	
<b>IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(10 786)</b>	<b>(24 380)</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>52 999</b>	<b>24 547</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>63 785</b>	<b>48 927</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(10 786)</b>	<b>(24 380)</b>



## ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

DU 01/01/2021 AU 30/06/2021

en milliers de DH

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30 Juin-21	30 Juin-20
1. (+) Intérêts et produits assimilés		
2. (-) Intérêts et charges assimilées	2	
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>(2)</b>	
3. (+) Produits sur financements participatifs	37 534	19 700
4. (-) Charges sur financements participatifs		
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>37 534</b>	<b>19 700</b>
5. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location		
6. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location		
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION</b>		
7. (+) Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. (-) Charges sur immobilisations données en Ijara		
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA</b>		
9. (+) Commissions perçues	1 046	426
10. (-) Commissions servies		
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 046</b>	<b>426</b>
11. (+) Résultat des opérations sur titres de transaction		
12. (+) Résultat des opérations sur titres de placement		
13. (+) Résultat des opérations de change	3 049	797
14. (+) Résultat des opérations sur produits dérivés		
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ (I)</b>	<b>3 049</b>	<b>797</b>
15. (+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
16. (+) Divers autres produits bancaires	405	431
17. (-) Diverses autres charges bancaires	2 066	330
<b>(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(9 060)</b>	<b>(3 542)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>30 906</b>	<b>17 482</b>
18. (+) Résultat des opérations sur immobilisations financières		
19. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	5	19
20. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire		
21. (-) Charges générales d'exploitation	42 098	41 780
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>(11 188)</b>	<b>(24 280)</b>
22. (+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	(163)	(100)
23. (+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>(11 025)</b>	<b>(24 380)</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>553</b>	
24. (-) Impôts sur les résultats	315	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(10 786)</b>	<b>(24 380)</b>
en milliers de DH		
<b>II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>30 Juin-21</b>	<b>30 Juin-20</b>
<b>+/- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(10 786)</b>	<b>(24 380)</b>
25. "(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles"	5 274	4 369
26. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (I)		
27. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux		
28. (+) Dotations aux provisions réglementées		
29. (+) Dotations non courantes		
30. (-) Reprises de provisions (I)		
31. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
32. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
33. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières (I)		
34. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières (I)		
35. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
<b>+/- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>(5 512)</b>	<b>(20 010)</b>
36. (-) Bénéfices distribués		
<b>+/- AUTOFINANCEMENT</b>	<b>(5 512)</b>	<b>(20 010)</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

DU 01/01/2021 AU 30/06/2021

en milliers de DH

	30 Juin-21	31 Déc-20
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	52 120	68 418
2. (+) Récupérations sur créances amorties		
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus		
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	21 214	24 876
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées		
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	36 824	83 875
7. (-) Impôts sur les résultats versés	315	342
<b>I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>(6 234)</b>	<b>(40 675)</b>
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	57 282	(9 353)
9. (+) Créances sur la clientèle	(415 160)	(902 816)
10. (+) Titres de transaction et de placement	(405)	9 775
11. (+) Autres actifs	27 249	2 880
12. (-) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location		
14. (+) Immobilisations données en Ijara		
15. (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés		
16. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
17. (+) Dépôts de la clientèle	87 109	207 487
18. (+) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	(7 866)	2 225
19. (+) Titres de créance émis		
20. (+) Autres passifs	102 232	272 775
<b>II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>(149 559)</b>	<b>(417 027)</b>
<b>III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités d'exploitation (I + II)</b>	<b>(155 792)</b>	<b>(457 702)</b>
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières (I) (4)		
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)		
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières (I)		
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 399	13 610
25. (+) Intérêts perçus		
26. (+) Dividendes perçus		
<b>IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement</b>	<b>(2 399)</b>	<b>(13 610)</b>
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28. (+) Emission de dettes subordonnées		
29. (+) Dépôts d'investissement reçus	146 170	549 335
30. (+) Emission d'actions		
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés (2)		
33. (-) Intérêts versés		
34. (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)		
35. (-) Dividendes versés		
<b>V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement</b>	<b>146 170</b>	<b>549 335</b>
<b>VI. Variation Nette de La Trésorerie (III+ IV +V)</b>	<b>(12 021)</b>	<b>78 023</b>
<b>VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>136 493</b>	<b>58 470</b>
<b>VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>124 472</b>	<b>136 493</b>

## RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AU 30/06/2021

en DH

Montant du capital	400 000 000
Montant du capital social souscrit et non appelé	
Valeur nominale des titres	100

Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
CREDIT AGRICOLE DU MAROC. SA	2 040 000	2 040 000	51 %
ISLAMIC CORPORATION FOR THE DEVELOPMENT	1 960 000	1 960 000	49 %
	4 000 000	4 000 000	100 %



## CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

AU 30/06/2021

en milliers de DH

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	88 923	61 954			150 877	214 655
CREANCES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS						
- Mourabaha						
- Salam						
- Autres financements participatifs						
AUTRES CREANCES (Y COMPRIS HAMISH AL JIDDIYA)						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
- Dont créances en souffrance sur financements participatifs						
<b>TOTAL</b>	<b>88 923</b>	<b>61 954</b>			<b>150 877</b>	<b>214 655</b>

## CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

AU 30/06/2021

en milliers de DH

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRÉSORERIE						
- Salam						
- Autres financements participatifs de trésorerie						
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION				51 463	51 463	58 316
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation				51 463	51 463	58 316
- Autres financements participatifs à la consommation						
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT		138	318 085	59 612	377 835	318 669
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement		138,00	318 085	59 612	377 835	318 669
- Autres financements participatifs à l'équipement						
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS			220 800	1 569 027	1 789 827	1 423 656
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière			220 800	1 569 027	1 789 827	1 423 656
- Autres financements participatifs immobiliers						
AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFECTURAGE						
CREANCES EN SOUFFRANCE			520		520	3 121
- Créances pré-douteuses sur financements participatifs			125		125	1 921
- Créances douteuses sur financements participatifs			395		395	1 200
- Créances compromises sur financements participatifs						
<b>TOTAL</b>		<b>138</b>	<b>539 405</b>	<b>1 680 102</b>	<b>2 219 645</b>	<b>1 803 762</b>

## DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

AU 30/06/2021

en milliers de DH

Dépôts	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	13 318	4 164	235 180	390 435	643 097	536 924
COMPTE D'ÉPARGNE					-	
DEPOTS A TERME					-	
AUTRES COMPTES CREDITEURS (y compris hamish al jiddiya)				46 475	46 475	73 405
<b>TOTAL</b>	<b>13 318</b>	<b>4 164</b>	<b>235 180</b>	<b>436 910</b>	<b>689 572</b>	<b>610 329</b>

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

DU 01/01/2021 AU 30/06/2021

en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 290	106	-	10 396	4 743	1 034	-	5 777	4 619
- Droit au bail									
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	10 290	106	-	10 396	4 743	1 034	-	5 777	4 619
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 536	2 293	-	49 866	13 211	4 268	-	17 479	32 377
- Immeubles d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Terrain d'exploitation									
• Immeubles d'exploitation. Bureaux									
• Immeubles d'exploitation. Logements de fonction									
- Mobilier et matériel d'exploitation	35 478	2 293	-	37 771	12 182	3 638	-	15 820	21 951
• Mobilier de bureau d'exploitation	3 681	49	-	3 730	562	372	-	934	2 796
• Matériel de bureau d'exploitation	7 000	36	-	7 036	2 586	702	-	3 288	3 748
• Matériel Informatique	21 845	2 208	-	24 053	8 099	2 269	-	10 368	13 685
• Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres matériels d'exploitation	2 952	-	-	2 952	935	295	-	1 230	1 722
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	12 058	-	-	12 058	1 029	603	-	1 632	10 426
- Immobilisations corporelles hors exploitation									
• Terrains hors exploitation									
• Immeubles hors exploitation									
• Mobiliers et matériel hors exploitation									
• Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
<b>TOTAL</b>	<b>57 826</b>	<b>2 399</b>	<b>-</b>	<b>60 262</b>	<b>17 954</b>	<b>5 302</b>	<b>-</b>	<b>23 256</b>	<b>36 996</b>



## TABLEAU DES MARGES CONSTATÉES D'AVANCE SUR MOURABAHA

DU 01/01/2021 AU 30/06/2021

en milliers de DH

Biens	Montant brut au début de l'exercice	Marges sur opérations de l'exercice	Quote-part reprise en compte de résultat	Quote-part constatée en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnée	Montant brut à la fin de l'exercice	Encours des créances Mourabaha à la fin de l'exercice
<b>MARGES CONSTATEES D'AVANCE - MOURABAHA AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>409 340</b>	<b>126 605</b>	<b>37 534</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>498 317</b>	<b>2 219 645</b>
- Mourabaha							
- Mourabaha pour donneur d'ordre	409 340	126 605	37 534	93		498 317	2 219 645
<b>TOTAL</b>	<b>409 340</b>	<b>126 605</b>	<b>37 534</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>498 317</b>	<b>2 219 645</b>

## DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS NON RESTREINTS REÇUS

DU 01/01/2021 AU 30/06/2021

en milliers de DH

Dépôts d'investissements	Encours 31/12/2020	Affectation des résultats	Dépôts collectés	Dépôts restitués	Autres variations	Encours 30/06/2021
<b>DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS</b>	<b>109 335</b>		<b>57 799</b>			<b>167 134</b>
- Etablissements de crédit						
- Clientèle	109 335		57 799			167 134
<b>WAKALA BIL ISTITHMAR REÇUS</b>	<b>600 000</b>		<b>80 000</b>			<b>680 000</b>
- Etablissements de crédit	600 000		80 000			680 000
- Clientèle						
<b>RÉSERVE DE PÉRÉQUATION DES PROFITS</b>						
- Etablissements de crédit						
- Clientèle						
<b>RÉSERVES POUR RISQUES D'INVESTISSEMENTS</b>						
- Etablissements de crédit						
- Clientèle						
<b>RÉMUNÉRATION DISTRIBUÉE AUX TITULAIRES DE COMPTES</b>	<b>11 087</b>	<b>8 377</b>				<b>19 464</b>
- Etablissements de crédit	10 902	7 814				18 717
- Clientèle	185	562				747
<b>REPORT SUR DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT</b>						
- Etablissements de crédit						
- Clientèle						
<b>RÉSULTATS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>720 422</b>	<b>8 377</b>	<b>137 799</b>			<b>866 597</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS

DU 01/01/2021 AU 30/06/2021

en milliers de DH

Biens	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions ou transfert au cours de l'exercice	Montant des cessions au cours de l'exercice		Montant brut à la fin de l'exercice	Provisions				Montant net à la fin de l'exercice	
			Exploitation bancaire	Exploitation non bancaire		Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des reprises sur biens sortis	Montant des reprises sur biens en stocks		Cumul à la fin de l'exercice
<b>BIENS ACQUIS - MOURABAHA POUR DONNEUR D'ORDRE</b>											
- Biens mobiliers	0	120 127	120 127	0	0						6 620
- Biens immobiliers	31 121	359 136	383 636	0	6 620						6 620
<b>TOTAL</b>	<b>31 121</b>	<b>479 263</b>	<b>503 763</b>	<b>0</b>	<b>6 620</b>						<b>6 620</b>

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

AU 30/06/2021

en milliers de DH

	juin-21	déc-20
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES</b>	<b>218 577</b>	<b>197 378</b>
- Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	218 577	197 378
• Crédits documentaires import		
• Acceptations ou engagements de payer		
• Ouvertures de crédit confirmés		
• Engagements de substitution sur émission de titres		
• Engagements irrévocables de crédit-bail		
• Engagements révocables sur produits participatifs	218 577	197 378
• Autres engagements de financement donnés		
- Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
- Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS</b>		<b>100 000</b>
- Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		100 000
• Ouvertures de crédit confirmés		
• Engagements de substitution sur émission de titres		
• Autres engagements de financement reçus		100 000
- Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
- Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		



## COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	30/06/2021	31/12/2020
Comptes courants	1093	858
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	222	181
Autres comptes chèques	9408	7604
Comptes d'affacturage		
Comptes dépôts d'investissement	120	93
Comptes d'épargne		
Comptes à terme		
Bons de caisse		
Autres comptes de dépôts		
<b>Total</b>	<b>10 843</b>	<b>8 736</b>

## EFFECTIFS

en nombre

	30/06/2021	31/12/2020
Effectifs rémunérés	167	166
Effectifs utilisés	167	166
Effectifs équivalent plein temps	167	166

## RÉSEAU

en nombre

	30/06/2021	31/12/2020
Guichets permanents	22	21
Guichets périodiques		
Guichets automatiques de la banque	23	22
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

AU 30/06/2021

en milliers de DH

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		50 000			50 000	50 000
VALEURS DONNEES EN PENSION						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
EMPRUNTS FINANCIERS						
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS						
- Mourabaha						
- Salam						
- Autres financements participatifs						
AUTRES DETTES (Y COMPRIS HAMISH AL JIDDIYA)						
INTERETS COURUS A PAYER						
<b>TOTAL</b>		<b>50 000</b>			<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

## CAPITAUX PROPRES

AU 30/06/2021

en milliers de DH

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2020	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2021
ECARTS DE RÉÉVALUATION				
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL				
Réserve légale				
Autres réserves				
Primes d'émission, de fusion et d'apport				
<b>CAPITAL</b>	<b>400 000</b>			<b>400 000</b>
Capital appelé				
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSÉ				
REPORT À NOUVEAU (+/-)	(108 416)	(50 177)		(158 593)
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)				
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	(50 177)	50 177	(10 786)	(10 786)
<b>Total</b>	<b>241 407</b>		<b>(10 786)</b>	<b>230 621</b>

## VENTILATION EN FONCTION DE LA DURÉE RESIDUELLE, DES EMPLOIS, DES RESSOURCES

AU 30/06/2021

en milliers de DH

	Durée ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	Durée ≥ 5 ans	Total
Créances sur les établissements de crédits & Assimilés						61 954
Créances sur la clientèle	32 305	17 681	69 937	472 009	1 627 192	2 219 124
Titres d'investissements				31 330		31 330
<b>Total emplois</b>	<b>94 259</b>	<b>17 681</b>	<b>69 937</b>	<b>503 339</b>	<b>1 627 192</b>	<b>2 312 408</b>

en milliers de DH

	Durée ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	Durée ≥ 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit						50 000
Dettes envers la clientèle	689 572					689 572
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	38 268	287 797	90 616	449 916		866 597
<b>Total ressources</b>	<b>777 840</b>	<b>287 797</b>	<b>90 616</b>	<b>449 916</b>		<b>1 606 169</b>

## LISTE DES ÉTATS NEANT AU 30/06/2021

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	Néant
CRÉANCES SUBORDONNÉES	Néant
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE	Néant
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATION	Néant
OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	Néant
TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS	Néant
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	Néant
PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE	Néant
DEPOTS D'INVESTISSEMENTS PLACES	Néant
IMMOBILISATIONS DONNEES EN IJARA	Néant



### DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

AU 30/06/2021

en milliers de DH

ACTIF	30-juin-21	31-déc.-20
<b>INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES</b>		
<b>OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES</b>		
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	19 649	20 600
Sommes dues par l'Etat	19 048	19 999
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel		
Divers autres débiteurs	601	601
<b>VALEURS ET EMPLOIS DIVERS</b>		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	16 753	43 051
Comptes d'ajustement d'opérations de hors bilan		
Comptes d'écart sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8 707	9 918
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Produits à recevoir et charges constatées d'avance		287
Bien acquis sur opération mourabaha	6 620	31 120
Autres comptes de régularisation	1 426	1 725
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES</b>		
<b>Total</b>	<b>36 402</b>	<b>63 651</b>

### DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

AU 30/06/2021

en milliers de DH

ACTIF	30-juin-21	31-déc.-20
<b>INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES</b>		
<b>OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES</b>		
<b>CREDITEURS DIVERS</b>	157 234	142 246
Sommes dûes à l'Etat	51 453	42 577
Sommes dûes aux organismes de prévoyance	1 142	1 127
Sommes diverses dûes au personnel	3 598	3 939
Sommes diverses dûes au actionnaires et associés		
Fournisseurs de biens et services	99 823	93 179
Divers autres créditeurs	1 219	1 424
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	516 774	429 529
Comptes d'ajustement d'opérations de hors bilan		
Comptes d'écart sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	498 317	409 340
Autres comptes de régularisation	18 458	20 190
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES</b>		
<b>Total</b>	<b>674 008</b>	<b>571 776</b>



### COOPERS AUDIT

30 Avenue Hassan II  
25 108 Casablanca  
Maroc

## AL AKHDAR BANK S.A

### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2021

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'AL AKHDAR BANK S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection d'états de l'Etat des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 230 622, dont une perte nette de KMAD 10 786, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Cette situation intermédiaire a été établie dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie de la Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AL AKHDAR BANK S.A. établis au 30 juin 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 septembre 2021

#### Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Dink Slaoui, Casablanca  
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 58 70

Faiçal MEKOUAR  
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC  
Siège Social: 60 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 00

Abdelaziz ALMECHATT  
Associé

# Centre Marocain pour l'Innovation et l'Entrepreneuriat social Le programme « Tatwir – Startup » entame sa première étape

« Le programme « Tatwir – Startup », qui vise à développer des projets innovants, industriels et de services à forte valeur ajoutée portés par des startups, a entamé récemment sa première étape, a annoncé le Centre Marocain pour l'Innovation et l'Entrepreneuriat social (MCISE), partenaire du programme.

Le programme a ainsi fait son démarrage à Béni Mellal le 10 septembre à travers un Hackathon de 3 jours en faveur de 30 porteurs d'idées de projets qui ont pu identifier des idées innovantes et technologiques répondant à différentes problématiques de la région telles que la pollution de l'air, l'adéquation entre formation supérieure et emploi, les transports en commun et autres, fait savoir le Centre dans un communiqué. Les Hackathons se sont poursuivis à Marrakech du 17 au 19 septembre puis à Fès du 8 au 10 octobre 2021 dans l'objectif de sélectionner des idées de projets innovants qui répondent aux problématiques locales, ajoute le MCISE. « Fidèle à sa vision qui est celle de déployer ses activités d'incubation et d'inspiration à l'entrepreneuriat dans l'ensemble des régions du Maroc, le MCISE a choisi de développer la première étape du

programme Tatwir-Startup dans les 3 villes de Béni Mellal, Marrakech et Fès, sous forme de Hackathons d'idéation», souligne le communiqué. Lancé par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique, ce programme est déployé par l'Agence Maroc PME en partenariat avec la Fédération de l'Écosystème Startup du Maroc (MSEC) et le MCISE, rappelle la même source. Les facilitateurs poussent, dans un premier temps, les participants à identifier les potentialités ainsi que les problématiques industrielles au niveau de leur région ou sur le plan national, en développant un esprit d'innovation et de «solution orienté» permettant aux futurs entrepreneurs d'identifier et de proposer des idées de projets de startups industrielles ou de services liés à l'industrie adaptés au contexte local, régional et même national. Cité par le communiqué, la Directrice



des opérations du MCISE, Zahra Nafaa a indiqué que «le programme Tatwir-Startup est une réelle opportunité non seulement pour les porteurs de projets dans le domaine industriel, mais également pour le développement économique des régions. Le pro-

gramme est ambitieux et nous pensons qu'il donnera une vraie impulsion au secteur industriel et à la création d'emplois». Dans le cadre de ce programme, MCISE, vise à accompagner 450 projets de startups afin de faire ressortir 50 startups industrielles d'ici 2023 avec

un appui à l'industrialisation pour les projets sélectionnés et une prise en charge de 30% du programme d'investissement matériel et immatériel. Tatwir-startup est une offre intégrée qui vise le développement de projets innovants, industriels ou de services à

forte valeur ajoutée liés à l'industrie, portés par des porteurs de projets de startups à fort potentiel de croissance permettant le développement du Made in Morocco et la substitution aux importations et qui sera développé par le MCISE, en tant qu'acteur de l'écosystème de l'entrepreneuriat au Maroc. Il s'agit de la mise en place de 2 composantes: pré-incubation et incubation visant à accompagner les porteurs de projets tout au long de la chaîne de pré-crédation jusqu'à la création effective de l'entreprise. Tatwir-Startup s'inscrit dans le cadre du déploiement du Plan de Relance Industrielle 2021-2023 qui compte parmi ses axes stratégiques le développement de l'entrepreneuriat industriel et l'émergence d'une nouvelle génération d'industriels marocains. Il vise à développer des projets innovants, industriels et de services à forte valeur ajoutée portés par des startups.

## Majer et Burj Finance rejoignent le réseau international Baker Tilly

Majer, cabinet d'audit et conseil financier, et Burj Finance, banque d'affaires marocaine indépendante, ont annoncé avoir rejoint le réseau international Baker Tilly. L'alliance des deux structures complémentaires, qui deviennent respectivement Baker Tilly Majer et Baker Tilly Burj Finance, permet ainsi d'offrir à leurs clients et aux opérateurs nationaux et internationaux une prestation intégrée couvrant un service à 360°, indique un communiqué conjoint des deux établissements. Baker Tilly: Un réseau mondial Baker Tilly est un cabinet international de conseils financiers, fiscaux et juridiques figurant dans le top 10 mondial. Comptant près de 800 bureaux dans le monde et pré-

sent dans 148 territoires, Baker Tilly constitue un réseau de 37.000 personnes réparties sur tous les continents. Ted Varkade, CEO Mondial de Bakertilly s'est dit «heureux d'accueillir dans notre réseau Majer et Burj Finance». «Leur complémentarité, le dynamisme des équipes et du management, la qualité de leur accompagnement sont autant d'atouts qui vont permettre non seulement de renforcer les activités du réseau mondial au Maroc mais contribueront également à consolider la position du Maroc en tant que marché stratégique au sein du continent africain», souligne M. Varkade, cité dans le communiqué. Baker Tilly Majer Fondé en 2010 par Chakib Zaari

et Nouredine Baqchich, Baker Tilly Majer est dans le Top 10 des cabinets d'audit et de conseil financier au Maroc, offrant une gamme complète de services à ses clients nationaux et internationaux, notamment africains. Comptant 60 collaborateurs à travers ses bureaux de Casablanca et Tanger, Baker Tilly Majer dispose d'une expertise éprouvée en audit, en conseil juridique et fiscal, et en gestion des risques lui permettant d'accompagner ses partenaires dans toutes les étapes de leur développement. Chakib Zaari, Associé Fondateur et Country Managing Partner, déclare «en une décennie, nous avons accompli un parcours remarquable et il était important pour nous d'acter notre expertise et la

qualité de nos prestations en rejoignant un grand réseau mondial. Avec cette intégration, nous ouvrons des perspectives et un champ d'opportunités encore plus grand pour nos clients et partenaires nationaux et internationaux». Baker Tilly Burj Finance Fondée par Salma Benaddou en 2011, Baker Tilly Burj Finance fait partie des banques d'affaires indépendantes les plus dynamiques de la place. Baker Tilly Burj Finance intervient sur l'ensemble des métiers du Corporate Finance et accompagne ses clients Corporate et Fonds d'investissement dans du conseil en investissement, des opérations d'ouverture de capital, des levées de fonds, du capital transmission, du

conseil en restructuration et des fusions-acquisitions. «L'adhésion au réseau est un point d'étape important dans notre développement et s'inscrit pleinement dans notre stratégie de déploiement à l'international. En effet, l'intégration au réseau Baker Tilly nous permet de donner une dimension internationale à notre activité de fusions acquisitions autant pour les partenaires nationaux que pour les clients internationaux», déclare Salma Benaddou, Fondatrice de Bakertilly Burj Finance. En couvrant la quasi-intégralité des services aux entreprises, le nouveau groupement Baker Tilly Maroc a ainsi vocation à devenir un «One Stop Shop» pour ses clients et partenaires.

Danone

## Nouveaux départs de hauts dirigeants

Danone annonce mardi la démission de son secrétaire général et directeur des ressources humaines, Bertrand Austruy, qui ajoute son nom à la liste des cadres qui quittent un groupe éprouvé par les réorganisations internes et l'éviction de l'ex-PDG Emmanuel Faber. «Après plus de 20 ans d'une carrière éminente chez Danone, dont les sept dernières au sein du Comité exécutif, Bertrand Austruy a décidé de quitter l'entreprise pour poursuivre d'autres opportunités professionnelles», indique le groupe dans un communiqué. En remplacement, Laurent Sacchi deviendra secrétaire général au 1er octobre, tout en conservant ses responsabilités de secrétaire du conseil d'administration. M. Sacchi est chez Danone depuis 1995, quasiment sans interruption. Le nom du prochain directeur des ressources humaines

sera annoncé «ultérieurement». Bertrand Austruy restera à ce poste et au comité exécutif «jusqu'à ce que son successeur soit en place». M. Austruy a mené avec les syndicats les négociations autour du projet de réorganisation en cours. Ce plan, initié par Emmanuel Faber et baptisé «Local First», touche particulièrement les cadres. Danone avait communiqué en avril sur «la suppression nette d'environ 1.850 emplois dans le monde, dont 458 en France». Un nombre depuis revu à la baisse, selon une source proche de la direction. Le groupe n'a toutefois pas souhaité s'exprimer publiquement sur le sujet. Le nouveau directeur général, Antoine de Saint-Affrique, a pris ses fonctions depuis une douzaine de jours, un an après les premières turbulences traversées par l'ancienne direction: des départs rapprochés de cadres éminents, fer-

ments de la crise de gouvernance qui éclata au grand jour à l'automne dernier et culmina avec l'éviction de M. Faber mi-mars. Mathias Vicherat, adjoint de M. Austruy, est aussi en train de quitter l'entreprise. L'ex-bras droit de la maire de Paris Anne Hidalgo et ex-directeur général adjoint de la SNCF est annoncé comme candidat à la direction de Sciences Po. Par ailleurs, Magali Sarre avait fait part dès juillet de sa «décision de quitter Danone», où elle officiait comme directrice de la communication. Quant au spécialiste des légumes Bonduelle, il a annoncé lundi le recrutement de Céline Barral, qui a passé 16 ans chez Danone et occupé différents postes de direction. Elle va devenir directrice de la communication corporate et de la RSE (responsabilité sociale des entreprises).



### La SCR renforce son capital social

La Société Centrale de Réassurance (SCR), filiale du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), a augmenté son capital social pour le porter à 2,2 Md MAD. Cette opération avait été décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en juin dernier. Ainsi, le capital social est passé de 1,5 Md MAD à 2,2 Md MAD, soit une hausse de 700 MMAD. Cette augmentation de capital permettra à la SCR de renforcer son assise financière sur le marché national et international, d'améliorer son rating auprès des agences de notation, de consolider son positionnement d'acteur majeur de la réassurance au niveau local et régional, indique-t-on.

### Tanger Med annonce des réalisations solides

Tanger Med a annoncé un chiffre d'affaires consolidé au premier semestre 2021 de 1.459 MDH, en hausse de 26% notamment grâce au démarrage du terminal TC3 de Tanger Med 2. Dans le même sillage, le résultat d'exploitation a bondi de 28% à 1.084 MDH. Aussi, le RNPG est passé à 537 MDH contre 141 MDH en 2020 S1, capitalisant aussi sur la non-récurrence du don de 300 MDH. Par ailleurs, les termes de la fusion-absorption de Tanger Med 2 par TMPA (Tanger Med Port Authority), ont été arrêtés. Ainsi, TMPA va gérer Tanger Med 1, Tanger Med 2 et le port passagers et rouliers.

### Région du Nord : Création de plus de 7.000 entreprises au premier semestre

Un total de 7.039 entreprises ont été créées dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma durant le premier semestre 2021, indique l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC). Selon les données de l'OMPIC, 4.615 entreprises personnes morales et 2.424 entreprises personnes physiques ont été créées dans la région à fin juin dernier, à raison de 1.058 entreprises en janvier, 1.257 en février, 1.344 en mars, 1.128 en avril, 1.049 en mai et 1.203 en juin. En termes de forme juridique, 50,9% de ces entreprises sont des SARL AU, 49% sont des SARL et 0,1% sont des SA, tandis que 83,12% des entreprises ont été créées par des hommes, contre 16,88% fondées par des femmes.

# ETATS DE SYNTHESE ARRETES AU 30/06/2021

## COMPTES SOCIAUX



### BILAN (BL) Exercice clos le 30 juin 2021

PASSIF	Au 30 juin 2021	Exercice au 31-12-20
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>344,643,398.21</b>	<b>371,116,054.59</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>121,319,369.90</b>	<b>118,716,032.37</b>
Capital social ou fonds d'établissement à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	50,000,000.00	50,000,000.00
Capital appelé, dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3,073,395.00	3,073,395.00
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4,491,391.39	4,491,391.39
Réserve générale	34,300,000.00	34,300,000.00
Autres réserves		
Report à nouveau (1)	26,851,245.98	42,036,956.31
Fonds social complémentaire		
Résultats nets en instance d'affectation (1)		
Résultat net de l'exercice (1)	2,603,337.53	15,185,710.33
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>	<b>28,553,075.81</b>	<b>28,553,075.81</b>
Provisions réglementées FOND SPECIAL DE RESERVE	28,553,075.81	28,553,075.81
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>172,338,146.35</b>	<b>173,810,395.80</b>
Emprunts obligataires		
Emprunts pour fonds d'établissement		
Fonds spécial de réserve	28,184,289.61	29,565,039.06
Fonds public de réserve	137,779,394.52	137,779,394.52
Autres dettes de financement	6,374,462.22	6,465,962.22
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>18,800.00</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques	18,800.00	-
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>22,414,006.15</b>	<b>50,036,550.61</b>
Provisions pour primes non acquises	1,010,180.62	773,363.96
Provisions pour sinistres à payer	12,986,901.09	36,889,506.49
Provisions des assurances vie		
Provisions pour fluctuations de sinistralité		
Provisions pour aléas financiers		
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
Provisions pour participations aux bénéfices	2,646,769.88	2,646,769.88
Provisions techniques sur placements		
Autres provisions techniques	5,770,154.56	9,726,910.28
<b>ECARTS DE CONVERSION -PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
<b>PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>15,725,951.48</b>	<b>17,196,915.05</b>
<b>DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires		
<b>DETTES DE PASSIF CIRCULANT</b>	<b>15,725,951.48</b>	<b>17,196,915.05</b>
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	6,730,999.55	10,163,169.77
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	209,424.97	46,656.22
Personnel créditeur	423,091.92	260,485.47
Organismes sociaux créditeurs	580,698.24	631,948.71
Etat créditeur	3,929,007.08	2,571,173.58
Comptes d'associés créditeurs	277,364.97	132,737.08
Autres créanciers	3,277,340.83	3,075,223.89
Comptes de régularisation-passif	298,023.92	315,520.33
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION -PASSIF (éléments circulants)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>360,369,349.69</b>	<b>388,312,969.64</b>

### BILAN (BL) Exercice clos le 30 juin 2021

ACTIF	Au 30 juin 2021			Exercice au 31-12-20
	Brut	Amortissements & Provisions	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>190,829,758.30</b>	<b>34,705,125.68</b>	<b>156,124,632.62</b>	<b>156,264,601.11</b>
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>126,100.00</b>	<b>113,490.00</b>	<b>12,610.00</b>	<b>25,220.00</b>
Frais préliminaires	126,100.00	113,490.00	12,610.00	25,220.00
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>35,815,643.73</b>	<b>34,591,635.68</b>	<b>1,224,008.05</b>	<b>1,363,534.88</b>
Terrains				
Constructions	29,814,510.70	28,898,836.12	915,674.58	993,270.38
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel de transport	1,333,838.37	1,288,965.29	44,873.08	60,113.25
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4,667,294.66	4,403,834.27	263,460.39	310,151.25
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>574,974.73</b>	<b>-</b>	<b>574,974.73</b>	<b>562,806.39</b>
Prêts immobilisés	501,341.73		501,341.73	489,173.39
Autres créances financières	73,633.00		73,633.00	73,633.00
Titres de participation				
Autres titres immobilisés				
<b>PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>154,313,039.84</b>	<b>-</b>	<b>154,313,039.84</b>	<b>154,313,039.84</b>
Placements immobiliers	9,819,110.00		9,819,110.00	9,819,110.00
Obligations, bons et titres de créances négociables				
Actions et parts sociales	144,493,929.84		144,493,929.84	144,493,929.84
Prêts et effets assimilés				
Dépôts en comptes indisponibles				
Placements affectés aux contrats en unités de compte				
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements				
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Diminution de créances immobilisées et des placements				
Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques				
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>201,229,379.68</b>	<b>2,830,310.14</b>	<b>198,399,069.54</b>	<b>219,642,650.31</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>7,238,523.09</b>	<b>-</b>	<b>7,238,523.09</b>	<b>16,711,487.58</b>
Provisions pour primes non acquises	404,072.25		404,072.25	270,677.39
Provisions pour sinistres à payer	4,526,389.02		4,526,389.02	13,036,391.59
Provisions des assurances vie				
Autres provisions techniques	2,308,061.82		2,308,061.82	3,404,418.60
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>35,935,438.79</b>	<b>2,830,310.14</b>	<b>33,105,128.65</b>	<b>33,754,729.01</b>
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	385,211.31		385,211.31	
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	15,728,043.76	2,830,310.14	12,897,733.62	12,967,977.79
Personnel débiteur	6,980.82		6,980.82	
Etat débiteur	18,748,568.88		18,748,568.88	20,400,991.22
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	589,044.69		589,044.69	354,908.72
Comptes de régularisation-actif	477,589.33		477,589.33	30,851.28
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)</b>	<b>158,055,417.80</b>	<b>-</b>	<b>158,055,417.80</b>	<b>169,176,433.72</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (éléments circulants)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>5,845,647.53</b>	<b>-</b>	<b>5,845,647.53</b>	<b>12,405,718.22</b>
<b>TRESORERIE-ACTIF</b>	<b>5,845,647.53</b>	<b>-</b>	<b>5,845,647.53</b>	<b>12,405,718.22</b>
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR, C.C.P.	5,845,377.36		5,845,377.36	12,403,421.13
Caisses, régies d'avances et accreditifs	270.17		270.17	2,297.09
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>397,904,785.51</b>	<b>37,535,435.82</b>	<b>360,369,349.69</b>	<b>388,312,969.64</b>

# ETATS DE SYNTHESE ARRETES AU 31/06/2021

## COMPTES SOCIAUX



### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

#### I - COMPTE TECHNIQUE ASSURANCES VIE Exercice du 01/01/2021 au 30/06/2021

Libellé	Brut	Au 30 juin 2021		Exercice au 30-06-2020	Exercice au 31-12-2020
		Cessions	Net		
<b>1 PRIMES</b>	-	-	-	-	-
Primes émises	-	-	-	-	-
Variation des provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-
<b>2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	-
Reprises d'exploitation, transferts de charges	-	-	-	-	-
<b>3 PRESTATIONS ET FRAIS</b>	-	-	-	-	-
Prestations et frais payés	-	-	-	-	-
Variation des provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Variation des provisions des assurances vie	-	-	-	-	-
Variation des provisions de gestion vie	-	-	-	-	-
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	-	-	-	-	-
Variation des provisions pour aléas financiers	-	-	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-	-	-	-
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques	-	-	-	-	-
<b>4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	-	-	-	-	-
Charges d'acquisition des contrats	-	-	-	-	-
Achats consommés de matières et fournitures	-	-	-	-	-
Autres charges externes	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-
Charges de personnel	-	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-	-	-	-
Dotations d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	-	-	-	-	-
Revenus des placements	-	-	-	-	-
Gains de change	-	-	-	-	-
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	-	-	-	-	-
Profits sur réalisation de placements	-	-	-	-	-
Ajustements de VARCUC (1) (plus-values non réalisées)	-	-	-	-	-
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	-	-	-	-	-
Intérêts et autres produits de placements	-	-	-	-	-
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	-	-	-	-	-
<b>6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts	-	-	-	-	-
Frais de gestion des placements	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Amortissement des différences sur prix de remboursement	-	-	-	-	-
Pertes sur réalisation de placements	-	-	-	-	-
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés	-	-	-	-	-
Ajustements de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)	-	-	-	-	-
Autres charges de placements	-	-	-	-	-
Dotations sur placement	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE (1+2-3-4+5-6)</b>	-	-	-	-	-

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

#### II - COMPTE TECHNIQUES ASSURANCES NON-VIE Exercice du 01/01/2021 au 30/06/2021

Libellé	Brut	Au 30 juin 2021		Exercice au 30-06-2020	Exercice au 31-12-2020
		Cessions	Net		
<b>1 PRIMES</b>	15,791,390.44	5,352,800.05	10,438,590.39	7,343,827.52	19,356,832.56
Primes émises	16,028,207.10	5,486,194.91	10,542,012.19	7,447,786.90	19,443,478.51
Variation des provisions pour primes non acquises	236,816.66	133,394.86	103,421.80	103,959.38	86,645.95
<b>2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	163,245.05	-	163,245.05	701,506.98	978,917.35
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	60,159.32	-	60,159.32	265,832.24	310,365.97
Reprises d'exploitation, transferts de charges	103,085.73	-	103,085.73	435,674.74	668,551.38
<b>3 PRESTATIONS ET FRAIS</b>	133,406.31	794,651.86	928,058.17	23,895,082.53	29,835,943.16
Prestations et frais payés	27,725,954.81	10,401,011.21	17,324,943.60	1,742,011.31	8,592,228.50
Variation des provisions pour sinistres à payer	23,902,605.40	8,510,002.57	15,392,602.83	22,663,741.60	17,843,439.43
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	-	-	-	-	-
Variation des provisions pour aléas financiers	-	-	-	-	-
Variation des provisions pour participations aux bénéfices	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques	3,956,755.72	1,096,356.78	2,860,398.94	510,670.38	3,400,275.23
<b>4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	8,571,607.65	-	8,571,607.65	7,686,140.65	15,722,677.63
Charges d'acquisition des contrats	309,295.38	-	309,295.38	-	113,881.88
Achats consommés de matières et fournitures	1,981,947.06	-	1,981,947.06	1,255,598.85	2,916,192.06
Autres charges externes	731,490.83	-	731,490.83	856,542.39	1,863,209.77
Impôts et taxes	303,667.35	-	303,667.35	304,955.85	672,065.65
Charges de personnel	4,242,570.35	-	4,242,570.35	4,060,937.75	7,992,399.46
Autres charges d'exploitation	150,000.00	-	150,000.00	150,000.00	334,876.64
Dotations d'exploitation	852,636.68	-	852,636.68	1,058,105.81	1,830,052.17
<b>5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	-	-	-	-	5,482,450.68
Revenus des placements	-	-	-	-	5,482,450.68
Gains de change	-	-	-	-	-
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	-	-	-	-	-
Profits sur réalisation de placements	-	-	-	-	-
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	-	-	-	-	-
Intérêts et autres produits de placements	-	-	-	-	-
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	-	-	-	-	-
<b>6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts	-	-	-	-	-
Frais de gestion des placements	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Amortissement des différences sur prix de remboursement	-	-	-	-	-
Pertes sur réalisation de placements	-	-	-	-	-
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés	-	-	-	-	-
Autres charges de placements	-	-	-	-	-
Dotations sur placements	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1+2-3-4+5-6)</b>	7,516,434.15	4,558,148.19	2,958,285.96	23,535,888.68	19,740,420.20

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

#### III - COMPTE TECHNIQUES Exercice du 01/01/2021 au 30/06/2021

Libellé	Au 30 juin 2021			Exercice au 30-06-2020	Exercice au 31-12-2020
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices antérieurs	Totaux exercice		
<b>I PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS</b>	2,076,881.45	-	2,076,881.45	2,164,532.90	6,334,113.61
Produits d'exploitation non techniques courants	1,878,725.00	-	1,878,725.00	2,011,785.00	4,198,288.44
Intérêts et autres produits non techniques courants	198,156.45	-	198,156.45	152,747.90	2,135,825.17
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	-	-	-	-	-
Autres produits non techniques courants	-	-	-	-	-
Reprises non techniques, transferts de charges	-	-	-	-	-
<b>2 CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES</b>	752,782.98	-	752,782.98	681,967.17	1,572,175.51
Charges d'exploitation non techniques courantes	-	-	-	-	-
Charges financières non techniques courantes	752,782.98	-	752,782.98	681,967.17	1,572,175.51
Amortissement des différences sur prix de remboursement	-	-	-	-	-
Autres charges non techniques courantes	-	-	-	-	-
Dotations non techniques courantes	-	-	-	-	-
<b>Résultat non technique courant (1 - 2)</b>	1,324,098.47	-	1,324,098.47	1,482,565.73	4,761,938.10
<b>3 PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS</b>	195,181.83	-	195,181.83	0.63	3,505.10
Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-
Subventions d'équilibre	-	-	-	-	-
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif	-	-	-	-	-
Autres produits non courants	195,181.83	-	195,181.83	0.63	3,505.10
Reprises non courantes, transferts de charges	-	-	-	-	-
<b>4 CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES</b>	81.73	-	81.73	5.25	53,296.33
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-	-	-	-	-
Subventions accordées	-	-	-	-	-
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif	-	-	-	-	-
Autres charges non courantes	81.73	-	81.73	5.25	53,296.33
Dotations non courantes	-	-	-	-	-
<b>Résultat non technique non courant (3 - 4)</b>	195,100.10	-	195,100.10	4.62	49,791.23
<b>RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)</b>	1,519,198.57	-	1,519,198.57	1,482,561.11	4,712,146.87

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

#### IV - RECAPITULATION Exercice du 01/01/2021 au 30/06/2021

	Au 30 juin 2021	Exercice au 30-06-2020	Exercice au 31-12-2020
<b>I RESULTAT TECHNIQUE VIE</b>	-	-	-
<b>II RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE</b>	2,958,285.96	23,535,888.68	19,740,420.20
<b>III RESULTAT NON TECHNIQUE</b>	1,519,198.57	1,482,561.11	4,712,146.87
<b>IV RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	4,477,484.53	22,083,327.57	15,029,273.33
<b>V IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	1,874,147.00	73,306.45	157,437.00
<b>VI RESULTAT NET</b>	2,603,337.53	22,126,634.02	15,185,710.33
<b>TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE</b>	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE</b>	10,601,835.44	8,045,334.50	25,818,200.59
<b>TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	2,272,063.28	2,164,533.53	6,337,618.71
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	12,873,898.72	10,209,868.03	32,155,819.30
<b>TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE</b>	-	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE</b>	7,643,549.48	31,581,223.18	45,558,620.79
<b>TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES</b>	752,864.71	681,972.42	1,625,471.84
<b>IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	1,874,147.00	73,306.45	157,437.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	10,270,561.19	32,336,502.05	47,341,529.63
<b>RESULTAT NET</b>	2,603,337.53	22,126,634.02	15,185,710.33



**AL FILAHI CASH**  
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

## BILAN

En Dh

ACTIF	30/06/2021	Exercice précédent
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1.259.293,94	1.027,00
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7.928.040,27	3.676.554,93
- A vue	7.928.040,27	3.676.554,93
- A terme	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
- Crédits de trésorerie et à la consommation	-	-
- Crédits à l'équipement	-	-
- Crédits immobiliers	-	-
- Autres crédits	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	-	-
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
- Autres titres de créance	-	-
- Titres de propriété	-	-
<b>Autres actifs</b>	<b>3.288.921,66</b>	<b>2.744.629,88</b>
Titres d'investissement	-	-
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
- Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12.476.255,87</b>	<b>6.422.211,81</b>

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

En Dh

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2021
+ Intérêts et produits assimilés	195,15
- Intérêts et charges assimilés	-
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>195,15</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>-</b>
+ Commissions perçues	95.446,95
- Commissions servies	635,00
<b>Marge sur commissions</b>	<b>94.811,95</b>
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	-
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-
+ Résultat des opérations de change	-
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>-</b>
+ Divers autres produits bancaires	-
- Diverses autres charges bancaires	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>95.007,10</b>
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	496.475,65
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-
- Charges générales d'exploitation	1.694.302,06
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1.102.819,31</b>
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-49.928,57
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1.152.747,88</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>4.225,99</b>
- Impôts sur les résultats	3.000,00
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-1.151.521,89</b>

En Dh

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2021
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-1.151.521,89</b>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	49.928,57
+ Dotations aux provisions réglementées	-
+ Dotations non courantes	-
- Reprises de provisions	-
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-
<b>+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-1.101.593,32</b>
- Bénéfices distribués	-
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-1.101.593,32</b>

## HORS BILAN

En Dh

HORS BILAN	30/06/2021
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	-

## ETATS DE SYNTHES AU 30 JUIN 2021

## BILAN

En Dh

PASSIF	30/06/2021	Exercice précédent
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
- A vue	-	-
- A terme	-	-
Dépôts de la clientèle	1.614.753,69	-
- Comptes à vue créditeurs	-	-
- Comptes d'épargne	-	-
- Dépôts à terme	-	-
- Autres comptes créditeurs	1.614.753,69	-
Titres de créance émis	-	-
- Titres de créance négociables	-	-
- Emprunts obligataires	-	-
- Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>2.329.182,69</b>	<b>1.788.299,01</b>
Provisions pour risques et charges	125.485,71	75.557,14
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	1.172,53	1.172,53
Capital	10.000.000,00	10.000.000,00
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-5.000.000,00
Report à nouveau (+/-)	-442.816,86	22.277,91
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	-1.151.521,89	-465.094,78
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12.476.255,87</b>	<b>6.422.211,81</b>

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En Dh

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	30/06/2021	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>95.642,10</b>	<b>-</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	195,15	-
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	95.446,95	-
Autres produits bancaires	-	-
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>635,00</b>	<b>3.390,00</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	3.000,00
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	635,00	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	390,00
Autres charges bancaires	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>95.007,10</b>	<b>3.390,00</b>
Produits d'exploitation non bancaire	496.475,65	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1.694.302,06</b>	<b>136.291,24</b>
Charges de personnel	961.852,22	-
Impôts et taxes	4.155,00	-
Charges externes	712.808,99	-
Autres charges générales d'exploitation	15.485,85	16.750,50
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-	119.540,74
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>49.928,57</b>	<b>-</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	49.928,57	-
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1.152.747,88</b>	<b>-139.681,24</b>
Produits non courants	4.225,99	24.000,00
Charges non courantes	110,01	838,33
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>-1.148.521,89</b>	<b>-116.519,57</b>
Impôts sur les résultats	3.000,00	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-1.151.521,89</b>	<b>-116.519,57</b>



## Financial Auditing Consulting Services

S.A.R.L. au capital de 600.000,00 DH - 250, Bd Bordouan et Bd Mly Youssif Casablanca  
R.C. Casablanca 152291 - I.C. 801524147000087  
C.N.S.S. : 7288526 Téléphone : +212 (0) 5 22 49 01 59  
T.P. 35422669 Téléphone : +212 (0) 5 22 47 41 11  
IF : 1304031 Fax : +212 (0) 5 22 47 59 77

Aux actionnaires de la société

**AL FILAHI CASH SA**

Place des Alaouites-Rabat, Maroc

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021**

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes sociaux de la société AL FILAHI CASH SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges et l'état des soldes de gestion, relatifs à la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 8.406.833,77 compte tenu d'une perte nette de MAD 1.151.521,89.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2021 dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette situation intermédiaire.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, et-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société établis au 30 juin 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2021

**Le Commissaire aux Comptes**

**FINACS**  
**FINACS S.A.R.L.**  
PROFESSEUR EN AUDIT FINANCIER ET EN SERVICES  
250, Bd Bordouan et Bd Mly Youssif  
Casablanca - Maroc  
Anas ABOU EL MIKIAS  
Associé-Gérant

# La jeunesse, une locomotive de la transition écologique

« La question climatique constitue certes une préoccupation universelle mais les jeunes demeurent particulièrement sensibles à ses évolutions car ce sont eux qui assumeront les conséquences du dérèglement climatique en l'absence d'une action urgente, concrète et innovante. »

■ Par Hajar Erraji- MAP

Les jeunes sont une force majeure du développement durable et des acteurs clés de la transition écologique, a déclaré à la MAP le jeune représentant du Maroc, Hatim Aznague, au sommet climatique «Youth4Climate : Driving Ambition», qui se tient du 28 septembre au 02 octobre à Milan. «De l'appel à une action climatique urgente à la lutte contre les inégalités, les jeunes font avancer la Décennie d'action pour les objectifs de développement durable (ODD)», a affirmé le jeune militant.

Il a souligné, à cette occasion, que les générations futures jouent un rôle crucial dans la lutte contre les changements climatiques à travers, notamment, le plaidoyer et la sensibilisation aux questions environnementales, notant que l'action climatique menée par les jeunes constitue une source d'inspiration pour les leaders mondiaux et les organisations internationales.

«Les jeunes sont à l'avant-garde pour proposer des solutions et plaider en faveur de la justice cli-



matique. Le sommet de Milan est un espace dédié à cet effet», a-t-il estimé.

Plus de 400 jeunes provenant de 197 pays sont appelés à livrer des propositions concrètes et innovantes, à l'adresse des 59 ministres de l'Environnement qui participeront à la COP26, organisée par les Nations Unies du 31 octobre au 12 novembre à Glasgow en Ecosse, à expliqué le participant marocain.

Selon lui, le travail entrepris par et pour les jeunes est essentiel si l'on veut créer une véritable ambition politique visant à parvenir à un nouvel accord universel sur les changements climatiques. De plus en plus conscients des défis et des opportunités inhérents à la transition nécessaire vers une croissance à faible intensité en carbone, les jeunes rejoignent le dialogue mondial sur les solutions possibles, s'impliquent et passent à l'action.

En première ligne de la lutte contre les changements climatiques, ils sont appelés, par les leaders mondiaux, à passer à l'action, à accompagner et à soutenir les efforts des décideurs politiques et économiques.

## Hatim Aznague participant marocain au sommet climatique de Milan

### Jeunesse et environnement : « Les jeunes sont une force majeure du développement durable »

La capitale lombarde se met au vert. Et pour cause ce sont plus de 400 jeunes provenant de 197 pays qui se sont donnés rendez-vous à Milan afin de plaider pour l'environnement. Le jeune participant marocain Hatim Aznague explique, dans un entretien à la MAP, le rôle capital de la jeunesse dans l'action climatique et met en avant le leadership du Royaume en la matière.

#### Quel rôle pourrait jouer la jeunesse dans l'action climatique ?

Les jeunes sont une force majeure du développement durable et des acteurs clés de la transition écologique. De l'appel à une action climatique urgente à la lutte contre les inégalités, les jeunes font avancer la Décennie d'action pour les objectifs de développement durable (ODD).

Ils jouent un rôle crucial dans la lutte contre les changements climatiques à travers, notamment, le plaidoyer et la sensibilisation aux questions environnementales.

L'action climatique menée par les générations futures constitue également une source d'inspiration pour les leaders mondiaux et les organisations internationales. Il sont à l'avant-garde pour proposer des solutions et plaider en faveur de la justice climatique. Le sommet climatique de Milan est un événement dédié à ces actions. Plus de 400 jeunes provenant de 197 pays sont appelés à livrer des propositions concrètes et innovantes, à



l'adresse des 59 ministres de l'Environnement qui participeront à la COP26, conférence internationale sur les changements climatiques organisée par les Nations Unies du 31 octobre au 12 novembre à Glasgow en Ecosse. Le travail entrepris par et pour les jeunes est essentiel si l'on veut créer une véritable ambition politique visant à parvenir à un nouvel accord universel sur les changements climatiques.

#### En quoi consiste votre participation au «Youth4Climate : Driving Ambition» ?

Ma participation en tant que jeune représentant du Maroc au sommet climatique de Milan vise à contribuer à la promotion de l'éducation à l'environnement, à mettre en avant le leadership de la jeunesse marocaine et à valoriser les efforts nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques, menés grâce à la vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI.

J'aspire, en outre, à participer au processus de négociations intergouvernementales à travers un large éventail d'activités. En tant que jeunes actifs et responsables, nous nous mobilisons tous pour sauver notre planète et garantir un avenir pérenne pour nous et pour les prochaines générations.

#### Quels sont les efforts déployés par le Maroc en matière de lutte contre les changements climatiques ?

Le Maroc a fait preuve, sous la sage conduite du Souverain, d'un engagement inflexible en faveur de la question climatique, s'imposant ainsi comme leader aux niveaux continental et international.

Je rappelle en premier lieu le chantier du nouveau modèle de développement, lancé par SM le Roi qui a placé les enjeux environnementaux au centre des préoc-

cupations, sans oublier le Plan Climat National 2020-2030 (PCN) qui vise à asseoir les fondamentaux d'un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique.

La Constitution marocaine a ancré le principe du développement durable et la protection des ressources naturelles en reconnaissant le droit à l'accès à l'eau et à un environnement sain, et au développement durable (Art. 31) et en renforçant la légitimité de la société civile engagée pour la protection de l'environnement (Art. 12).

Cet engagement ne date pas d'hier. La vision proactive du Souverain s'est traduite par la ratification de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1995, du Protocole de Kyoto en 2002 et de l'Accord de Paris en 2015.

Doté de la confiance des leaders internationaux, le Maroc a organisé en 2016 la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 22), une étape décisive dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Avec une Contribution au niveau national (NDC) ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 42% à l'horizon 2030, le pays devient un leader mondial en la matière. Je note aussi que le Royaume a considérablement augmenté la part des énergies renouvelables au cours des dix dernières années ce qui le rapproche de son objectif de 52% de capacités d'énergies renouvelables en 2030.

## Tétouan: Enquête judiciaire sur des « fake news » incitant à l'immigration illégale

La préfecture de police de Tétouan a ouvert, mardi soir, une enquête judiciaire sous la supervision du parquet compétent pour identifier et interpellé toutes les personnes impliquées dans la diffusion de «fake news» et de contenus numériques via les systèmes informatiques incitant à l'immigration illégale et prétendant, à titre frauduleux, l'allègement des procédures de contrôle frontalier.

Les services de veille informatique relevant de la Sûreté nationale avaient détecté des postes publiés sur les réseaux sociaux et les applications de messageries instantanées sur les

téléphones portables incitant à l'immigration illégale, ce qui a nécessité le renforcement de la présence sécuritaire le long du littoral menant vers la ville de Fnideq, et ce en coordination avec les autres services sécuritaires compétents, indique un communiqué de la Direction Générale de la sûreté nationale (DGSN). Lors de la mise en œuvre de ces dispositifs de sécurité, certains candidats à l'immigration illégale ont procédé délibérément à des jets de pierres envers les forces publiques et refusé d'obtempérer, ce qui a causé des dégâts matériels à deux véhicules particuliers garés près des lieux de

l'intervention, ajoute la même source, précisant que les patrouilles de police ont interpellé cinq personnes impliquées dans ces actes criminels.

Les cinq mis en cause ont été placés en garde à vue pour les besoins de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du parquet compétent, alors que les recherches et expertises techniques se poursuivent pour identifier l'ensemble des complices impliqués dans la diffusion de ces contenus et de ces fausses informations incitant à la commission de ces actes criminels, conclut le communiqué.



## Musique

## Des ateliers pour booster l'industrie marocaine

« Au Maroc, le secteur de la musique évolue au fil des années. Or, ce secteur assez important et générateur de revenus est toujours proie de l'informel, de l'anarchie qui règne parfois dans le domaine. D'où la nécessité de créer des structures structurantes afin de booster la filière musicale sur plusieurs : économique, législatif, créatif et artistique. »



■ Mohamed Nait Youssef

C'est à la Villa des Arts de Rabat que le projet «La musique comme moteur de développement durable au Maroc», initié par le Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb en partenariat avec le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, est porté par la structure d'ingénierie culturelle Anya, a été présenté mardi 28 septembre, en présence des professionnels du domaine musical et des acteurs institutionnels. Ce projet visant le développement de la chaîne de valeur du secteur musical marocain a été marqué par l'organisation des ateliers consultatifs qui ont eu lieu du 17 au 28 septembre 2021 dans 5 villes du Maroc : Agadir,

Oujda, Casablanca, Tanger, Rabat.

«Le secteur de la musique au Maroc est un secteur dynamique dans toutes les régions parce qu'il y a une vraie production assez riche dans toutes les disciplines confondues (la trap, le rap, les musiques populaires), et curieusement elle ne contribue pas suffisamment à la chaîne de valeur.», nous confie Brahim El Mazned, directeur de la structure d'ingénierie culturelle Anya. Et d'ajouter : «à travers le travail que nous faisons ensemble a interpellé l'UNESCO qui a monté ce projet, «La musique comme moteur de développement durable au Maroc» pour mettre le doigt sur un sujet que nous évoquions timidement il y a quelques années. Mais aujourd'hui, il est devenu dans le jargon notamment dans le secteur de l'industrie de la musique.» Par

ailleurs, ces ateliers se sont centrés entre autres sur le volet pédagogique et artistique en organisant des cours d'éveil musical au profit de 90 enfants dans 3 villes marocaines, la création du portail en ligne « Moroccan Music Connect » destiné aux professionnels du secteur de la musique et l'organisation de sessions d'enregistrement et de coaching en résidence d'artistes pour 12 jeunes groupes de musique marocains tous styles confondus.

«C'est ainsi que ce projet est né avec des actions d'abord et des ateliers d'échanges qui sont essentiels. Or, il y a une vraie volonté de la part des artistes et des acteurs de terrain pour que ce secteur soit mieux structurer pour qu'on puisse corriger les failles, améliorer les maillons qui sont faibles, ramener les maillons absents

pour la chaîne de valeur pour que ce secteur favorise le développement du domaine à l'échelle du Maroc.», précise Brahim El Mazned.

### Une volonté politique pour relancer le secteur ?

Pour El Mazned, ce n'est pas uniquement la volonté politique, mais aussi la responsabilité des acteurs. «C'est compliqué ! Et c'est pour cela que ce dialogue est important pour qu'on puisse rectifier le tir. Ce secteur ne peut pas se développer seulement par une volonté politique si les acteurs de terrain ne contribuent pas, y compris les artistes ; on ne pourra pas faire avancer les choses.», conclut-il.

## Alexander Schischlik, responsable du Bureau de l'UNESCO à Rabat

### «Le système éducatif devrait être un vecteur du développement de la musique au Maroc.»

■ Propos recueillis par Mohamed Nait Youssef

Alexander Schischlik est responsable du Bureau de l'UNESCO auprès du Maroc, de l'Algérie, de la Libye, de la Mauritanie et de la Tunisie basé à Rabat. Il a géré, en tant que spécialiste, des programmes dans les domaines de la musique et des arts, des industries culturelles et des droits humains. «Le Maroc a également cette possibilité d'exceller dans le domaine musical.», a-t-il indiqué.

**Al Bayane :** Au Maroc, on parle actuellement des industries culturelles et créatives dont la filière musicale qui en fait partie. Ainsi, comme vous le savez déjà, le secteur musical au Maroc et même dans le continent africain souffre de l'informel. Comment alors ce genre d'ateliers consultatifs de la musique peuvent-ils œuvrer entre autres pour la structuration de ce secteur ?



**Alexander Schischlik :** Je savais d'abord que c'est très complexe parce qu'il faut d'abord comprendre les différents outils dont nous disposons pour développer ce secteur. Car à part le fait de jouer sur son instrument ou de chanter, il faut savoir comment on peut économiquement faire de ça une source de revenus ou une agence économique afin de gagner sa vie avec. Certes, les artistes ne peuvent pas vivre uniquement des spectacles et des cachets parce qu'il y a bien entendu toute une infrastructure économique qu'il faut maîtriser et développer pour atteindre les objectifs escomptés.

**C'est-à-dire ?**

Il faut quand même avoir de la compétence et du savoir faire. Par ailleurs, chaque musicien ou entrepreneur dans le domaine devrait tout

connaître, notamment les droits de la sécurité sociale, les droits d'auteurs, les droits voisins, entres autres. Il doit y avoir aussi cette manière d'évoluer son art. En outre, chaque artiste a son style et sa façon de faire les choses. Il a également cette liberté de choisir avec quel studio il veut travailler ainsi que les partenaires avec qui il pourrait exercer son art afin de produire des choses nouvelles. C'est complexe, mais les revenus et les retombées peuvent être bénéfiques.

**Pensez-vous que les artistes marocains ont largement exploité la culture marocaine et sa mosaïque ?**

Je pense que le Maroc a renforcé sa position géopolitique et sa culture qui mélange toutes les influences. Le Maroc a également cette possibilité d'exceller dans le domaine musical. Votre terre est extraordinaire parce qu'il y a une richesse au niveau du patrimoine, de la culture et des langues. Et c'est un très bon début pour créer une musique intéressante passionnante, innovante. Je pense qu'il n'y avait pas suffisamment de soutien même si dans le cadre des grandes industries où il est difficile de soutenir tous ces projets.

**Vous avez évoqué la richesse et la diversité de la musique marocaine. Or, de nos jours, il y a à la fois une musique traditionnelle et une urbaine qui ne cesse aussi de se développer au fil des années. Comment voyez-vous cette évolution sur le plan surtout musical ?**

Les musiques urbaines sont universelles. Mais, elles sont finalement très localisées parce que les sujets qu'abordent les artistes de la musique urbaine sont puisés dans leur vie quotidienne, et tout ce qui se passe autour d'eux à savoir les souffrances quotidiennes de tout un chacun dans sa petite cité. Je pense qu'on peut bien copier ce qui se passe dans un pays, mais il pourrait aussi se faire avec ses propres moyens en mélangeant les traditions avec les rythmes modernes. La musique urbaine marocaine a son propre caractère, elle est très agréable à écouter. Il y a quand même un potentiel énorme dans ce cadre. Certes, le Maroc est une terre fertile pour ceux qui cherchent des choses nouvelles dans les domaines de la musique et de la création. Ce qui est génial aussi au Maroc, c'est cette tradition assez riche et codifiée à l'intérieur du pays. Cette musique peut être mélangée avec les styles urbains réalisés par les jeunes artistes en créant des fusions. Tout ça peut se faire au Maroc parce que c'est une société très ouverte politiquement, culturellement et même économiquement.

**Au-delà du volet économique, comment peut-on espérer au développement de la musique dans un pays comme le Maroc ?**

Les musiciens ne connaissent pas les frontières ni les langues, parce que les instruments se jouent n'importe comment. C'est un moyen de s'épanouir. Par contre, il faut renforcer l'éducation artistique et musicale dans les écoles. Surtout marocaines pour que les enfants comprennent quand on joue de la musique ou sur un instrument en dehors de la partie économique. Le système éducatif devrait être un vecteur du développement de la musique au Maroc.

## Programme STARZPLAY

### Début du tournage de « Say Yes to the Dress Arabia »



STARZPLAY, le service de vidéo à la demande par abonnement (SVOD) à la croissance la plus rapide de la région MENA, et Discovery ont annoncé le début du tournage du programme STARZPLAY « Say Yes to the Dress Arabia » à Dubaï.

Le styliste libanais Khalil Zein animera l'édition arabe de « J'ai dit Oui à la robe » que les téléspectateurs pourront regarder sur la plateforme STARZPLAY.

STARZPLAY «Say Yes to the Dress Arabia» arrive pour la première fois au Moyen-Orient, et donnera aux mariées de la région l'occasion unique de participer à l'émission pour trouver la robe parfaite. Le célèbre styliste libanais Khalil Zein aidera les mariées à trouver la robe de cérémonie parfaite. Le défilé sera tourné en exclusivité dans la boutique de couture - Hazar Haute Couture - dans le quartier de Jumeirah à Dubaï.

Personnalité publique, conseiller en beauté et styliste des célébrités, Khalil est à l'origine de certains des plus beaux et élégants styles arborés par des célébrités comme Haifa Wehbe, Rahma Riad, Nancy Ajram, Maya Diab et Nadine Nassib Njeim, pour n'en nommer que quelques-unes.

Khalil Zein a déclaré : « Je suis ravi et très heureux d'intégrer cette émission légendaire qui arrive dans notre région pour la première fois. C'est un honneur absolu et un grand merci à STARZPLAY et à l'équipe de Discovery de m'avoir donné cette opportunité. Trouver la robe de mariée de rêve pour les futures épouses issues de divers milieux sera à la fois un défi et une expérience passionnante. Je suis impatient de rencontrer les futures mariées et j'ai hâte de styler leur robe. »

## Botola Pro D1 « Inwi » (4e journée)

Le RCA continue sur sa lancée,  
le MCO s'offre le MAS

« L'Ittihad de Tanger a perdu à domicile face au Raja de Casablanca sur le score de 1 but à 0, mardi au grand stade de Tanger, pour le compte de la 4e journée de la Botola Pro D1 « Inwi » de football. »

La seule réalisation de la rencontre est venue des pieds de Mahmoud Benhalib en première mi-temps (19e).

A la faveur de ce succès, le 4e en autant de rencontres, les hommes du Tunisien Laassad Chabbi s'emparent des commandes du classement avec 12 unités, devançant le Wydad Casablanca, la Jeunesse Sportive Salmi et le Difaa El Jadida, qui pointent à la deuxième place avec 9 points.

De son côté, l'Ittihad de Tanger, qui n'a inscrit qu'un seul but en quatre matches contre 5 encaissés, vient d'essuyer sa troisième défaite de la saison pour un seul nul. Les représentants de la ville du Détroit occupent l'avant-dernière loge avec un seul point. Le Rapide Oued Zem et le Chabab Mohammedia se sont quittés sur un nul blanc à Khouribga.

Les locaux, qui peinent toujours à signer leur première victoire de la saison, sont lanterne rouge avec 1 seul point, à côté de l'Ittihad de



Tanger, battu chez lui par le Raja de Casablanca (leader/12 pts). Les représentants de la cité des fleurs occupent la cinquième position (5 pts).

Dans l'autre rencontre de cette journée, le Mouloudia d'Oujda (MCO) s'est imposé face au Maghreb de Fès (MAS) par 2 buts à 1, au stade d'honneur à Oujda.

Les locaux l'ont emporté grâce à des buts de Zakaria Bahrou (66e) et Nabil Jaadi (68e), qui a profité d'une sortie hasardeuse du gardien Ayman Majid. Le but inscrit du point de pénalty par Mohammed El Fkih (78e) a été insuffisant pour les Jaune et Noir pour revenir dans la partie.

Après cette première victoire de la

saison, le MCO, réduit à dix après l'expulsion de Yanis Merah (76e), a porté son actif à 5 points et s'est hissé provisoirement à la 5e place.

De son côté, le MAS, qui a essuyé sa deuxième défaite pour autant de nuls, est 12e (2 pts), à côté de l'Olympic Safi et du FUS de Rabat.

## Coupe arabe des nations

## Trois matches amicaux au menu de l'équipe nationale A



La sélection marocaine A' de football disputera trois matches amicaux en prévision de la Coupe arabe des nations (FIFA), prévue au Qatar du 30 novembre au 18 décembre prochains, indique la Fédération royale marocaine de football (FRMF). Ainsi, les hommes du sélectionneur national Houcine Ammouta rencontreront la Gambie le 7 octobre prochain, le Soudan du Sud (9 octobre) et la Sierra Leone (12 octobre), précise la même source.

Lors de la Coupe arabe des nations (FIFA), le Maroc évoluera dans le groupe C, aux côtés de l'Arabie Saoudite, de la Jordanie et de la Palestine.

## Ligue des Champions

## Paris SG, un match fondateur



Avec un onze équilibré, un Marco Verratti de gala et le premier but de Lionel Messi, le Paris Saint-Germain a réussi contre Manchester City (2-0) un grand match en Ligue des champions qui va bien aider son travail de construction.

Verratti, ce sont ses adversaires qui en parlent le mieux. «Je suis amoureux! a souri Pep Guardiola, l'entraîneur de City. Il sait jouer sous la pression, il a le calme nécessaire pour faire une touche de balle supplémentaire, pour trouver dans le dos de nos milieux. Il n'est pas grand, mais il sait créer des espaces, il n'a pas besoin de jouer long. Il a de la personnalité, du caractère, je suis heureux qu'il soit de retour de blessure».

Près d'un mois sur le flanc à cause d'une blessure au genou contractée avec l'Italie, le «Petit Hibou» a été l'architecte de la victoire.

Mauricio Pochettino a tenu à englober les autres milieux, Gana Gueye, buteur mardi, et Ander Herrera, au compliment de son confrère.

A eux trois ils «ont donné de l'équilibre au milieu de terrain», le fameux équilibre que recherche l'entraîneur argen-

tin. Pendant l'exposition, les travaux continuent. «Poche» répète que son équipe est «en construction», surtout face à un collectif rodé «sous la main de Pep, le meilleur entraîneur du monde selon moi, depuis des années». Mais mardi soir son propre chantier avait fière allure. «La victoire aide à mettre en avant les points positifs», se félicite le technicien argentin.

Ce succès de prestige «nous donne une plateforme plus large pour poursuivre le travail et l'améliorer. Tout est plus facile à accepter, et ça améliore l'ambiance», poursuit Pochettino.

Le quotidien sportif L'Equipe a vu «une équipe talentueuse et solidaire, courageuse et volontaire, accrochée à sa victoire comme les griffes d'un félin à sa proie», qui a joué «comme dans un rêve».

«Merci Messi!», titre Le Parisien, saluant «un éclair de génie» sur son but.

Le génial Leo n'a pas touché autant de ballons qu'il aime, son équipe étant dominée dans la possession de balle, mais il a marqué un but bien dans son style, d'une frappe du gauche sur une action à 100 à l'heure, grâce à un délicieux

appui de Kylian Mbappé, du talon.

Cette passe décisive-là va bien aider à développer la relation de l'angle du triangle «MNM» qui se connaît le moins, puisque Neymar et Mbappé (au PSG) et Neymar et Messi (au Barça) ont chacun quatre ans de vie commune. «Petit à petit je m'adapte et je m'intègre à l'équipe», a reconnu Messi au micro de Canal+. «Au fur et à mesure, nous commençons à mieux nous connaître et à jouer ensemble. Je suis sûr que nous allons progresser.»

«Libéré(s)» titre en Une L'Equipe sous une photo de la «Pulga» bras écartés, pensant à Messi individuellement et aux Parisiens dans leur ensemble.

«Des joueurs comme Messi ont besoin de sentir les filets trembler, je suis très heureux pour lui», salue Pochettino, qui demande un peu de patience. «C'est la première fois qu'il déménage en 20 ans, il a passé sa vie à Barcelone, il faut s'adapter». L'intégration prend forme.

De son côté, l'international marocain Achraf Hakimi a réalisé un match parfait, comme en atteste ses statistiques (43 passes réussies sur 48-1 passe clé-2 dribbles-4 tacles-5 dégagements-4 ballons récupérés- 7 duels gagnés).

## Mondial biennal

## Face au foot européen, la Fifa recense ses soutiens

Confrontée à une vague de réactions hostiles à son projet de Coupe du monde tous les deux ans, la Fifa consulte ses 211 fédérations, dans l'espoir de compter ses soutiens face au foot européen.

Officiellement, il s'agit d'un premier échange «autour des calendriers internationaux féminin et masculin» au-delà de 2024, pour lesquels l'instance mondiale assure que tous les scénarios sont ouverts.

Mais depuis quelques semaines, la Fifa pousse activement l'idée d'un Mondial biennal, plutôt que tous les quatre ans, rêvé dès 1999 par son ancien patron Sepp Blatter, et relancé en mars par son directeur du développement, le Français Arsène Wenger.

Le sujet, inflammable tant il bouscule tous les équilibres sportifs et économiques - entre clubs et sélections, championnats et compétitions internationales - a suscité une cascade de critiques dans le foot européen mais aussi chez les représentants des ligues du monde entier, des joueurs et des supporters.

Arsène Wenger préconise une phase finale

chaque été, en alternant Mondial et tournois continentaux comme l'Euro ou la Copa America, et en regroupant les qualifications sur le seul mois d'octobre, ou en octobre et mars. Dans un système où chaque fédération dispose d'une voix au sein du Congrès de la Fifa, peu importe sa taille, la perspective de revenus accrus a de quoi séduire une myriade de votants africains, asiatiques ou océaniques, qui tirent de la manne du Mondial une grande partie de leurs ressources.

Mais la Fifa a aussi su jouer sur d'autres tableaux: d'abord en convoquant à Doha une brochette d'anciens joueurs et entraîneurs, «légendes» rémunérées en tant qu'ambassadeurs, pour vanter d'une seule voix ce projet de refonte.

L'instance a également dévoilé mi-septembre une étude en ligne auprès de 15.000 personnes «ayant un intérêt au football», montrant une légère majorité (55%) favorable à un Mondial plus fréquent que son actuel rythme quadriennal.

Face à cette constellation favorable à la Fifa,

s'est formé en quelques semaines un front du rejet emmené par les confédérations européenne et sud-américaine, UEFA et Conmebol, ainsi que par les représentants des ligues mondiales et des clubs européens. Sur la forme, tous ont dénoncé l'absence de concertation réelle, quand un Mondial tous les deux ans bouleverserait leur propre calendrier, tout en obligeant les clubs à libérer leurs internationaux encore plus longtemps qu'aujourd'hui. Outre la santé «physique et mentale» des joueurs, déjà mise à rude épreuve par l'actuel enchaînement des compétitions, ils ont invoqué la concurrence faite aux tournois féminins et de jeunes, qui perdraient en visibilité donc en ressources.

Enfin, la plupart ont estimé que le Mondial tirait son attrait sans égal de sa rareté, et que le tenir tous les deux ans «diluerait» sa valeur au lieu de faire exploser les recettes du football mondial - donc sa capacité à le redistribuer. Plusieurs dizaines d'associations nationales de supporters, de l'Argentine à l'Indonésie en passant par le Mali et toute l'Europe, ont aussi

souligné la difficulté matérielle d'accompagner une compétition majeure chaque été.

Si les lignes de front sont désormais établies, personne ne sait comment la Fifa tiendra compte de ces oppositions: son président Gianni Infantino souhaite une décision d'ici la fin de l'année, et pourrait très bien se contenter d'un vote des fédérations.

Reste que la puissante Association européenne des clubs (ECA) a exigé la semaine dernière «des négociations détaillées» avec la Fifa «et une approbation conjointe du calendrier international», revendiquant donc un droit de veto. L'association, présidée par le patron du PSG Nasser Al-Khelaïfi, fait pour l'heure référence à l'accord qui régit ses relations avec l'instance mondiale et doit être renégocié pour l'après-2024.

Outre cette convention, les 247 clubs représentés par l'ECA disposent chacun d'un moyen de pression: ils sont les employeurs de la plupart des internationaux engagés dans les grandes phases finales, et peuvent contester en justice l'obligation de les mettre à disposition.



Christo

# Le gigantisme au service de l'éphémère



« Toute la célèbre place de l'étoile autour de l'arc de triomphe est interdite de circulation. Des centaines de mètres à la ronde. Un service de sécurité serré et vigilant, avec barrières et piquets. »

■ Par M'barek Housni

Des dames et des filles en gilets bleus prodiguant des explications aux visiteurs qui comptent par milliers chaque jour. La flamme du soldat inconnu est vive et fouettée par les brises du début de l'automne. Rien n'est laissé au hasard pour donner une immense visibilité à cette œuvre installée là. Non, pas installée mais... on trouve difficilement les mots pour qualifier ce travail artistique qu'est l'emballage de l'arc de triomphe avec des milliers de mètres de tissus blancs et bleus et un ficelage avec des cordes rouges. Du Land art, oui, mais comment le nommer avec précision ? S'il y a bien une intervention sur un paysage urbain, volumineuse et réfléchie, le constat défie la simple définition. En art, le leurre de la facilité ne paie pas en matière de spéculation discursive. On aime creuser l'idée qu'une œuvre est plus qu'une forme.

Toujours est-il qu'on a devant soi, une entreprise artistique gigantesque. Couvrir entièrement ce monument.

De loin, cela étonne, perturbe, fait réagir l'intellect et le bascule dans la pensée de l'inutile. Le « à quoi bon » dépenser tant de temps, d'énergie et d'argent pour envelopper un monument qui est déjà une œuvre d'art ? Deux réponses viennent à l'esprit : la cacher, dans l'objectif de faire sentir son absence, et de là son importance, ou au contraire la montrer à contrario en incitant les habitués à la faire surgir de la mémoire, l'imaginer et la reconstituer.

Mais en s'approchant (et en s'éloignant) de l'œuvre, en faisant tout le tour, en touchant sa matière, cette toile qui emballe, on saisit un peu l'aboutissant de ce qui est installé : ces 25 000 mètres de tissus, ces 3 000 mètres de cordes et de l'intervention des techniciens et des corps de métiers pour un budget de 14 millions d'euros, est une réalité artistique dans l'espace. Il y d'abord l'exactitude des mesures qui ne laisse aucune prise sur le vide, qui serait défaut ici. C'est millimétré, collant, solidement attaché. Cela a nécessité un travail préalable de planification architecturale. Puis une préparation de la matière, par le calcul du poids convenable. Ensuite l'installation par étapes. Y-a-t-il de l'imagination derrière tout cela, ce facteur inhérent et essentiel ? On a tendance à répondre par le négatif, car tout paraît purement technique. L'imagination est laissée au spectateur. Mais imagination de la réception et non de la création. Comme une délégation voulue.

Dans tous les cas, on se sent submergé par un gigantisme de fait. Même si l'artiste affirme qu'il n'en est rien. « Il est seulement grand, parce que toutes ces œuvres que nous faisons sont absolument sans usage. L'homme peut construire beaucoup plus grand [...] C'est seulement grand, parce que ce sont des œuvres d'art ».

On voit la toile bouger quelque peu, s'animer de petits soubresauts sous le coup des vents, fonction-



**On voit la toile bouger quelque peu, s'animer de petits soubresauts sous le coup des vents, fonctionner comme un miroir opaque. Différentes sensations s'alternent avec les réflexions.**

ner comme un miroir opaque. Différentes sensations s'alternent avec les réflexions. Or, on a du mal à exprimer l'admiration. En fait, le travail de Christo, bulgare naturalisé américain après un passage à Paris où il a rencontré sa femme Jeanne-Claude, française native de Casablanca au Maroc, sa collaboratrice et cosignataire des œuvres, va à l'encontre de l'œuvre d'art à proprement parler. Il provoque la surprise plus qu'autre chose. Surprendre l'œil, l'acquies, l'installé en intervenant directement dans l'urbain et surtout dans la nature. Depuis 1961, l'année où ils ont commencé à élaborer ces projets géants, ils ont proposé des œuvres un peu partout dans le monde. À chaque fois, la surprise est de taille. Et celle-ci est de plus accentuée par le caractère éphémère de chaque œuvre. Car les créations disparaissent après un temps très court. D'un autre côté on voit que l'œuvre de Christo est une œuvre de vie, échelonnée sur plusieurs épisodes, avec des changements cruciaux. Elle est une, et prend des formes variables. L'équation se résume à : Ajouter plus enlever et détruire. Une architecture qui ne construit pas. Dans le milieu citadin d'abord,

où l'œuvre a pris naissance, en une nuit de l'année 1962, qui a vu le couple barrer la rue Visconti à Paris par 240 barils de pétrole. Geste de contestation contre le mur de Berlin. D'autres édifices suivront. L'emballage de tissu du Pont-Neuf à Paris, du Reichstag à Berlin, les portes au rideaux flottant dans les allées au milieu parc de New York... En ville, les installations paraissent presque incongrues, dénotant fortement sur les constructions qui les entourent. Il y a là un besoin de scandaliser, de déranger ou de créer une perturbation en grand format. La visibilité n'a pas nécessairement le désir de tourner les regards vers l'invisible.

Dans la nature, autre chose est en jeu. Le travail de l'artiste acquit plus de visibilité consistante, où l'invisible est de mise, invité et calé quelque part dans l'œuvre. Car il est intégré à un espace qui retient, qui est offert à tout changement possible, car lui-même changeant tout le temps. Sa réalité est la transformation par addition et soustraction d'éléments. À l'exemple du rideau de tissu en nylon orange entre deux sommets de montagnes de Valley Curtain (1972), les parasols plantés au Japon et aux États-Unis en même temps, les 400 000 barils de pétrole créant un mastaba géante dans le désert d'Abu Dhabi... Là, le paysage reçoit une édification qui ne dérange pas, mais étonne et capte l'intérêt.



Comme une trouvaille au détour d'une promenade. La nature qui imite l'art, qu'Oscar Wilde avait proféré dans un éclair de génie trouve ici un corollaire bien démontré. On peut aller de l'un à l'autre sans faire la distinction qui s'impose. On déniche une richesse par la complémentarité. Que cela soit éphémère, n'est pas important en soi. Car l'essentiel est de permettre l'expérience,

avoir la chance de la vivre.

Toutefois, l'idée de l'éphémère vient se dresser après l'expérience et la disparition. Et surtout l'immensité de la dépense pour « rien », pour que l'œuvre intègre le « néant ». Et celle-là questionne toute l'œuvre de Christo et Jeanne-Claude. C'est trop simple, en apparence. En effet, ce qui compte c'est l'avant et l'après de l'œuvre. Le processus et le postérieur de l'œuvre. Il y a un travail de longue haleine de dessin effectué par Christo. Esquisses et dessins préparatoires. Il y a les photographies de l'œuvre, les catalogues. Tout cela demeure, qui témoigne de l'œuvre, de l'éphémère. L'œuvre montrée est une étape cruciale précédée et suivie par les étapes de la conception préalable et de l'éternisation « enregistrée ». L'œuvre installée fonctionne comme un cautionnement des dessins signés par l'artiste qui vont être vendus et qui vont financer les « folles » installations prévues.

Rien n'est perdu en art ! Il destiné à rester.